



DTM

MATRICE DE SUIVI
DES DÉPLACEMENTS

MALI

**ENQUÊTE SUR LA PRÉSENCE
DES MIGRANTS DANS LES RÉGIONS
DE KAYES, KOULIKORO ET SIKASSO**

.....
JUILLET - AOÛT 2023

PUBLICATION JANVIER 2024

Tables des matières

DÉFINITION DES CONCEPTS.....	1
INTRODUCTION	4
MÉTHODOLOGIE.....	6
1. Échantillonnage	6
2. Outils de collecte de données :.....	7
3. Organisation de la collecte des données	7
4. Traitement et analyses.....	8
5. Limites.....	9
PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	10
1. PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DES MIGRANTS (FEMMES ET JEUNES).....	10
2. PARCOURS MIGRATOIRE.....	12
2.1. Motifs du départ des migrants.....	12
2.2. Organisation et financement du voyage migratoire	14
3. SITUATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES MIGRANTS.....	20
3.1. Situation de résidence des jeunes migrants	20
3.2. Intégration sociale des migrants dans les lieux d'accueil	21
3.3. Situation économique (activités économiques et revenus des migrants)	22
3.3.1. Activités économiques.....	23
3.3.2. Revenu des femmes migrantes et des jeunes migrants.....	25
4. Rapports des migrants avec leurs pays d'origine et leurs intentions futures de migration.....	27
4.1. Transfert de fonds	27
4.2. Echanges quotidiens, retours temporaires et intentions futures des migrants.....	28
5. SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DES MIGRANTS.....	30
5.1. Possession de documents d'identité.....	30
5.2. Accès aux services sociaux de base.....	31
5.3. Conditions de travail.....	33
5.4. Principales difficultés rencontrées par les migrants	35
5.4.1. Des témoignages sur les difficultés des migrants et des réponses apportées par des autorités locales et d'autres acteurs sur le terrain.....	38
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	40
ANNEXES	43

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ménages et migrants (femmes et jeunes) dénombrés par région, cercle et commune.....	6
Tableau 3: Répartition du revenu moyen mensuel des migrantes selon les principales nationalités...	26
Tableau 4 : Répartition du revenu moyen mensuel des jeunes migrants par sexe selon les principales nationalités.....	26
Tableau 5 : Répartition (%) de migrantes par nationalité selon la raison de la non-possession de document d'identité	31

Liste des cartes

Carte 1: Nombre de migrantes estimé par communes d'enquête.....	8
Carte 2: Nombre de jeunes migrants estimé par communes d'enquête.....	8

Liste des figures

Figure 1: Répartition (%) de jeunes migrants par nationalité selon le sexe.....	10
Figure 2 : Répartition (%) des femmes migrantes par nationalité.....	10
Figure 3: Répartition (%) de femmes migrantes par groupe d'âge et selon la nationalité.....	11
Figure 4: Répartition (%) des migrantes par nationalité et selon le niveau d'éducation.....	11
Figure 5: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon leur niveau d'éducation.....	12
Figure 6 : Répartition (%) des migrantes par nationalité et selon le motif de la migration.....	13
Figure 7: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon le motif de la migration	14
Figure 8 : Répartition (%) des migrantes par nationalité et selon responsable de l'organisation du voyage.....	15
Figure 9 : Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon le responsable de l'organisation du voyage.....	15
Figure 10: Répartition (%) des migrantes par nationalité et selon le financement de voyage (« Avez-vous contracté des dettes dans le cadre du voyage ? »).....	16
Figure 11: Répartition (%) des migrantes par commune et selon le financement de voyage (« Avez-vous contracté des dettes dans le cadre du voyage ? »).....	16
Figure 12: Répartition (%) des migrantes par nationalité et selon la source de financement du voyage	17
Figure 13: Répartition (%) des migrantes par commune selon la source de financement du voyage..	17
Figure 14: Répartition (%) des migrantes par nationalité selon les modes de remboursement.....	18
Figure 15: Répartition (%) des migrantes par commune selon le mode de remboursement.....	18
Figure 16: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité selon le financement du voyage (« Avez-vous contracté des dettes dans le cadre du voyage ? »).....	19
Figure 17: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon la situation de résidence avec d'autres personnes	20
Figure 18: Répartition (%) des jeunes migrants par commune et selon la situation de résidence avec d'autres personnes	20
Figure 19 : Répartition (%) des migrantes par branches d'activités selon la nationalité.....	23
Figure 20 : Répartition (%) des migrantes par branches d'activités et par commune	24
Figure 21 : Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon les branches d'activités.....	25
Figure 22: Répartition (%) des migrantes par pays d'origine qui effectuent des transferts de fonds...27	
Figure 23: Répartition (%) des migrantes qui transfèrent des fonds par motif de transfert selon la nationalité	28
Figure 24: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon le transfert de fonds.....	28

Figure 25: Répartition (%) des migrantes par nationalité selon l'intention de quitter le Mali dans les douze (12) mois	29
Figure 26: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité selon l'intention de quitter le Mali dans les douze (12) mois suivant l'enquête.....	30
Figure 28: Répartition (%) des migrantes par commune selon l'accès aux soins médicaux.....	32
Figure 29: Répartition (%) des migrantes par commune selon les raisons d'inaccessibilité aux soins médicaux.....	33
Figure 30: Répartition (%) des migrantes par nationalité selon la possession d'un contrat de travail.....	34
Figure 31: Répartition (%) de migrantes par nationalité selon leur rémunération conformément aux termes du contrat.....	34
Figure 32: Répartition (%) de migrantes par commune selon la rémunération conformément aux termes du contrat.....	35
Figure 33: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité selon la possession d'un contrat de travail	35
Figure 34: Répartition (%) de migrantes par commune selon la situation de difficultés financières	37
Figure 35: Répartition (%) des jeunes migrants par commune selon la situation financière.....	37
Figure 36: Répartition (%) de migrantes par commune selon la situation d'accès au logement	38

DEFINITION DES CONCEPTS

En vue d'avoir une compréhension commune des concepts utilisés, cette section indique les définitions à considérer dans ce rapport à travers les points suivants :

Migrant : L'OIM définit un migrant comme toute personne qui se déplace ou s'est déplacée au-delà d'une frontière internationale ou à l'intérieur d'un État, loin de son lieu de résidence habituel, indépendamment (1) du statut juridique de la personne ; (2) du caractère volontaire ou involontaire du mouvement ; (3) des causes du mouvement ; ou (4) de la durée du séjour.¹

La Matrice de Suivi des Déplacements : la Matrice de Suivi des Déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM en anglais) est un système qui permet de faire le suivi des mouvements de populations. Il est mis en œuvre dans le but de recueillir, d'analyser et de disséminer des informations visant à mieux comprendre les mouvements et les besoins des migrants, personnes déplacées et autres populations mobiles, afin de guider les réponses gouvernementales et humanitaires au profit de ces populations.

Trafic de migrants : le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un Etat d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet Etat².

Traite des êtres humains : le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes (l'acte), par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages (le moyen) pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation (le but). L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. Par ailleurs, « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite des personnes" même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés », le terme « enfant » désignant toute personne âgée de moins de 18 ans³.

Travail forcé : désigne tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré.⁴

Exploitation : Aucune définition reconnue au niveau international n'est disponible. Le Protocole sur la traite des personnes ne définit pas « l'exploitation », mais fournit plutôt une liste ouverte d'exemples comprenant, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

¹ Voir OIM, [Glossary on Migration](#) 2019.

² Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, 2000, art. 3a.

³ Article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, dit « Protocole de Palerme » (2000).

⁴ Article 1 de la Convention N°29 sur le travail forcé (1930).

RÉSUMÉ

Entre juillet et août 2023, l'enquête sur la présence des migrants qui a été réalisée dans les régions de Kayes, de Koulikoro et de Sikasso, précisément dans des communes à forte concentration des migrants, comporte les résultats des interviews réalisés avec la participation de 1 217 migrants dont 1 055 femmes migrantes âgées de 18 ans ou plus, et de 162 jeunes migrants âgés de 14 à 17 ans, originaires de 15 pays différents.

La répartition des femmes migrantes par nationalité révèle que plus de la moitié d'entre elles proviennent du Nigéria (60%). Elles sont majoritairement (60%) âgées de 25 à 64 ans et un peu plus d'un quart d'entre elles (28%) ont un niveau d'études secondaires. Les migrantes ayant aucun niveau d'instruction sont plus nombreuses chez les Burkinabé, Nigériennes, Ivoiriennes et Guinéennes.

Le principal motif de départ des migrantes vers le Mali est la recherche d'opportunités économiques (58%). Les femmes migrantes, dans leur majorité (55%), ont déclaré avoir organisé d'elles-mêmes leur voyage. Le voyage de la grande majorité (76%) des jeunes migrants ont été organisés par des employeurs au Mali ou par leurs parents ou proches au Mali.

Le commerce (18%), l'exploitation minière (8%) et le secteur de l'hébergement et de la restauration étaient les principales branches activités exercées par les femmes migrantes. Les jeunes migrants travaillent principalement dans l'agriculture (47%), le commerce (17%) ou d'autres branches d'activités (17%).

De manière générale, les résultats de l'enquête montrent que les migrants sont confrontés à des problèmes de logement dans toutes les communes couvertes. Selon les zones d'enquête, les communes où les actes de violence décrites ont été les plus marquées étaient celles de Kaniogo (20%), de Nouga (10%), de Fourou (9%) et de Sitakilly (9%).

AVIS AUX LECTEURS

Pour toute information extraite de ce document qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Institut National de la Statistique, Organisation Internationale pour les Migrations [Mois Année] rapport de l'enquête sur la présence des migrants".

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires : l'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants. Les cartes présentées dans ce rapport ne sont fournies qu'à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et noms géographiques peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM. Ce document a été élaboré avec l'aide financière du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

Les opinions exprimées dans le présent document ne peuvent en aucun cas être interprétées comme reflétant l'opinion officielle des donateurs.

SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER

Ce rapport a été produit par l'Institut National de la Statistique en collaboration avec l'équipe DTM du Bureau de l'OIM au Mali, avec le soutien financier de :



*© Organisation internationale pour les migrations (OIM)
décembre 2023*

INTRODUCTION

Les mouvements migratoires sont une réalité sociale de première importance au Mali. La situation géographique du pays à l'intersection des grands axes marchands entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne et le mode d'utilisation de l'espace, comme partout dans le sahel ont été les principaux facteurs de la migration bien avant la période coloniale. Ainsi, de nombreux ressortissants d'autres pays transitent pour se diriger vers le Maghreb avec, en partie, le but d'atteindre l'Europe. Il est aussi, un lieu d'accueil pour les migrants attirés par des opportunités économiques de certaines régions du Mali.

Depuis la décennie 1990 à la suite de la conférence nationale, les autorités nationales manifestent un intérêt politique sans précédent aux questions migratoires. Plusieurs initiatives politiques et sociales ont été mises en œuvre au cours des dernières décennies en l'occurrence l'élaboration et l'adoption d'une politique migratoire nationale (PONAM), la construction de plusieurs centres d'accueil, d'informations et d'orientation des migrants, l'adoption du mécanisme de référencement national (MRN) dédié aux questions de protection des migrants etc.

La situation sécuritaire et économique difficile dans certaines parties du pays pousse des milliers de personnes à se déplacer, à la recherche de moyens de subsistance et les exposent très souvent à des risques d'enlèvements, de travail forcé, de traite de personnes, de trafic de migrants, d'abus et d'exploitation, dans certaines zones maîtrisées par des groupes armés.

Afin de renforcer la gouvernance pour des migrations sûres et ordonnées, sur la base des données factuelles, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) accompagne ses partenaires au Mali dans plusieurs initiatives de gestion de l'information. Depuis 2016, l'OIM a mis en œuvre la composante de suivi des flux migratoires (Flow Monitoring, FM, en anglais) de la Matrice de Suivi des Déplacements (DTM), en collaboration avec les autorités nationales et locales, afin de fournir des informations sur les flux de migrants en particulier pour ceux qui sont en transit au Mali, leurs profils socio-économiques, ainsi que les défis auxquels ils font face le long des routes migratoires.

De janvier à août 2023, environ 341 200 flux transfrontaliers de migrants ont été observés au niveau des différents points de suivi des flux (*Flow Monitoring Point*, FMP, en anglais). Ces points de suivi des flux sont mis en place par l'OIM dans différentes régions du Mali frontalières avec ses pays voisins. Les flux saisonniers en provenance et à destination des sites d'orpaillage au Mali, occupent une place importante sur l'ensemble des flux observés de manière générale. En effet, ces flux saisonniers sont plus observés au Sud (régions de Sikasso, Kayes et Koulikoro) et au Nord, particulièrement dans la région de Gao. Ces zones d'orpaillage en attirent de plus de plus de migrants originaires de différents pays de l'Afrique de l'Ouest.

C'est dans ce cadre que l'OIM, en collaboration avec l'Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT), a mis en œuvre une enquête dite de « *Présence des Migrants* ». Cette enquête a pour objectif de mettre en lumière les tendances, profils, vulnérabilités et besoins spécifiques des populations migrantes, en particulier des femmes et des jeunes (en activité professionnelle), afin de mettre en place un cadre spécifique en faveur de la protection des migrants, de la lutte contre la traite et de la promotion d'un retour sûr et digne en vue d'une réintégration durable.

Contrairement aux précédentes enquêtes qui abordent la présence migratoire étrangère dans sa globalité, l'étude de cette année s'intéresse à des cibles particulières : les femmes et les jeunes migrants (en activité professionnelle) présents dans les localités à fortes attractions économiques situées dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso. Elle utilise la méthode de recherche mixte avec une opération de collecte de données quantitative et des discussions de groupe avec des femmes, des jeunes et des représentants des autorités locales.

Le présent document est structuré en deux parties. La première porte sur la démarche méthodologique ; la deuxième partie examine les principaux résultats mettant en exergue les profils socio-démographiques et économiques des migrants, ainsi que les formes d'exploitation et de traite auxquelles ils sont exposés dans les localités de trois régions du Mali couvertes par l'étude.

MÉTHODOLOGIE

Cette enquête s'est déroulée entre juillet et août 2023 dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso. Le choix de ces régions a été fait sur la base du rapport de l'Enquête Modulaire Permanente Auprès des Ménages (EMOP) de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) réalisée chaque année, laquelle révèle l'existence d'une population importante de migrants vivant dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso.

L'enquête a concerné les principales communes des trois régions (Kayes, Koulikoro et Sikasso) où le dynamisme économique (orpaillage, agriculture, commerce, couture, maçonnerie, menuiserie, etc.) attire de nombreux migrants venant des pays voisins du Mali. L'enquête EMOP a permis de faire la sélection des localités de travail en se basant sur le nombre de migrants vivant actuellement dans ces localités.

1. Échantillonnage

Dans le cadre de cette enquête, les populations cibles ont été les femmes migrantes et les jeunes migrants, âgés de 14 à 17 ans, nés à l'étranger et vivant ou exerçant une activité économique au Mali. Cette population migrante est principalement originaire de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, particulièrement du Burkina Faso, du Nigéria, de la Guinée-Conakry, du Niger, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Ghana, du Sénégal et du Cameroun.

Au niveau de chaque commune, avec l'appui des informateurs clés (autorités communales), au maximum cinq villages ou localités où à présence importante de migrants ont été sélectionnés. Au sein de ces villages sélectionnés, un dénombrement exhaustif des ménages a permis d'établir une liste de migrants.

A l'issue du dénombrement, au total **2 798** migrants (femmes et jeunes) dont 897 à Kayes, 1 088 à Koulikoro et 813 à Sikasso ont été dénombrés.

Tableau 1 : Ménages et migrants (femmes et jeunes) dénombrés par région, cercle et commune

Région	Cercle	Commune	Nombre de femmes migrantes de 18 ans ou plus	Nombre de jeunes migrants de 14 à 17 ans
Kayes	Kayes	Kayes	108	17
	Kenièba	Kenièba	130	58
		Dabia	209	19
		Sitakilly	282	74
Koulikoro	Kati	Mandé	222	40
		Nouga	222	84
		Moribabougou	67	18
	Kangaba	Benkadi	213	43
		Kaniogo	133	46
Sikasso	Sikasso	Finkolo	109	29
	Kadiolo	Fourou	225	50
		Misseni	104	29
		Yanfdolila	Goundiaka	194
Total			2 218	580

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023/Projet COMPASS OIM MALI

Ensuite, un échantillon de 1220 migrants a été tiré aléatoirement et enquêté à partir de la liste des migrants dénombrés. Ce nombre est obtenu grâce à la formule classique de la détermination de la taille de l'échantillon tout en tenant compte de l'effet de grappe. Les individus ne sont pas directement appréhendés sans passer par le village, d'où l'existence d'un plan de sondage complexe et le choix de l'effet de grappe (DEFF). La taille de cet échantillon a été répartie proportionnellement à la taille de la population migrante de chacune des communes des régions retenues.

2. Outils de collecte de données :

Trois outils de collecte des données ont été utilisés pour cette enquête :

- a. Un **questionnaire auprès d'informateurs clés** a permis de localiser et de retenir avec les autorités communales et coutumières une liste des principaux lieux (villages, localités) abritant un nombre important de migrants économiques.
- b. Un **outil de dénombrement** des migrants a permis de dénombrer l'ensemble des ménages des lieux retenus à partir desquels les ménages ayant au moins un migrant (femme ou jeunes) ont été identifiés. Cette étape a permis de créer une liste exhaustive des migrants habitant dans ces zones.
- c. Enfin, un **questionnaire individuel** a permis de mener une enquête individuelle auprès des migrants sélectionnés aléatoirement sur la base de la liste exhaustive de l'outil de dénombrement.
- d. En plus de ces outils de collecte des données, **deux guides d'entretien et de discussions de groupe** ont été utilisés pour recueillir des informations qualitatives auprès des autorités locales ou coutumières, des femmes migrantes et des jeunes migrants présents dans les localités sélectionnées.

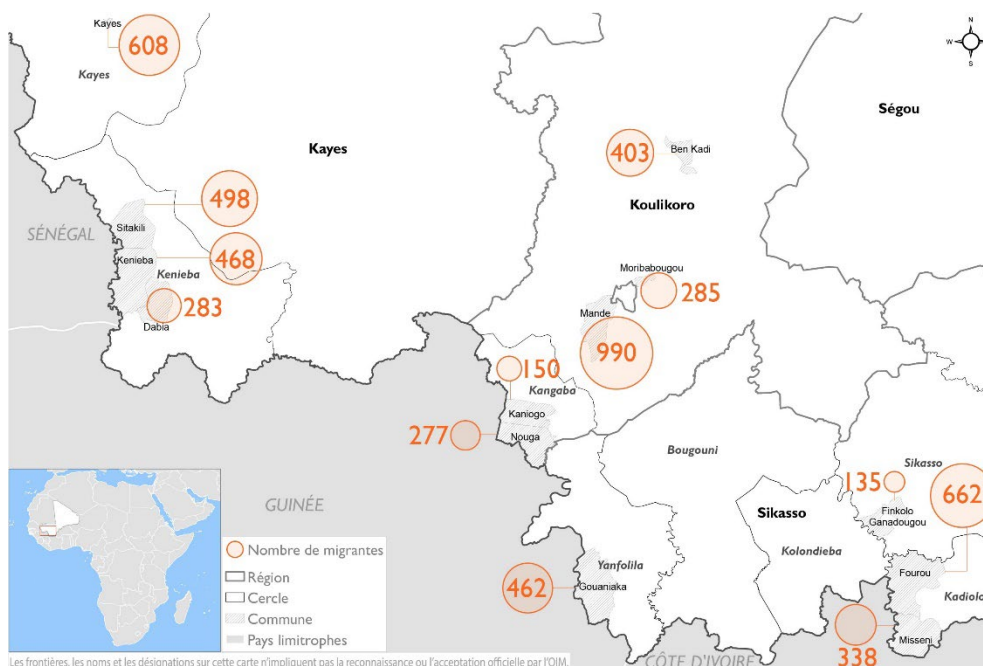
3. Organisation de la collecte des données

La collecte des données sur le terrain a été réalisée par 24 enquêteurs. Ils ont été recrutés et formés pendant quatre jours par l'équipe de l'Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT) et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). L'équipe d'enquêteurs était constituée de 7 femmes et de 17 hommes. L'opération de collecte s'est déroulée entre le 29 juillet et le 14 août 2023. La situation de la collecte des données montre que sur 1 220 migrants ciblés au début, 1 217 ont pu être enquêtés avec succès, soit un taux de couverture de 99,8 pour cent.

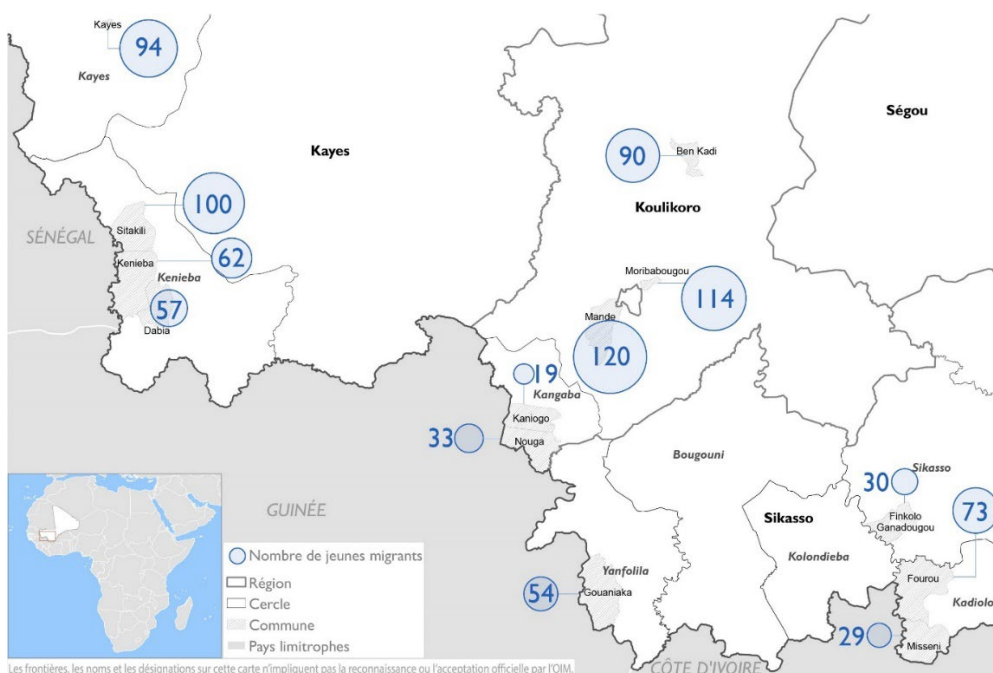
Un coefficient de pondération a été calculé sur la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) réalisé en 2022 pour chaque commune enquêtée. En plus de ces outils de collecte des données, **deux guides d'entretien et de discussion de groupe** ont été utilisés pour recueillir des informations auprès des autorités locales ou coutumières, des femmes migrantes et des jeunes migrants présents dans les localités sélectionnées.

Après application du coefficient de pondération à chaque individu enquêté au niveau des communes citées ci-dessus, le nombre de migrants résidant estimé est de 6 432 individus (dont 5 559 femmes migrantes et 873 jeunes migrants de 14 à 17 ans) dans les communes enquêtées. Afin de faciliter la lecture, certaines données ont été arrondies.

Carte 1: Nombre de migrantes estimé par communes d'enquête



Carte 2: Nombre de jeunes migrants estimé par communes d'enquête



4. Traitement et analyses

Le traitement et l'analyse des données collectées ont été assurés par l'Institut National de la Statistique et l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Pour la partie quantitative, le traitement et les analyses ont été effectués sur le logiciel SPSS. Les méthodes d'analyses descriptives univariées, bivariées et multivariées ont été utilisés pour résumer les données collectées.

En ce qui concerne l'aspect qualitatif, il convient de mentionner premièrement, que les entretiens enregistrés ont été retranscrits partiellement en fonction des objectifs de l'étude. Ensuite, une analyse manuelle des données a été appliquée par une grille d'analyse qui met l'accent sur deux techniques : l'analyse thématique et l'analyse de contenu.

5. Limites

L'échantillon des migrants enquêtés au cours de l'opération a été tiré parmi la population des migrants dénombrés dans les communes couvertes par l'enquête. Cependant, les résultats obtenus ne peuvent être généralisés pour les trois régions ou au niveau national.

Certaines communes abritant un important nombre de migrants ont pu être choisies au détriment d'autres par les informateurs clés qui ont facilité l'orientation du choix des différentes communes sélectionnées pour cette enquête.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

1. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES MIGRANTS (FEMMES ET JEUNES)

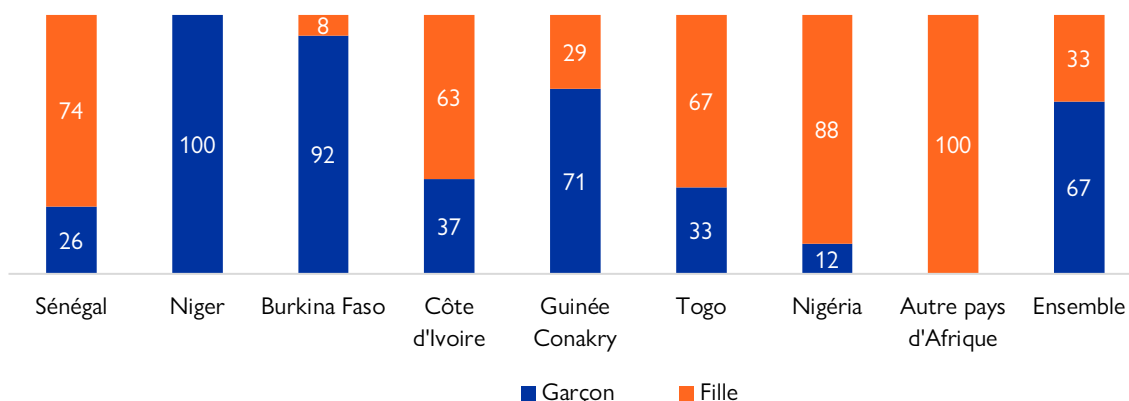
Dans cette partie, l'accent est mis sur les profils sociodémographiques des migrants enquêtés à savoir : la nationalité, le sexe, l'âge, le statut matrimonial et le niveau d'éducation des migrants enquêtés.

1.1. Nationalité

La majorité de jeunes migrants interrogés sont de sexe masculin (67%). Cette forte représentativité des garçons est observée chez les ressortissants du Niger (100%), du Burkina Faso (92%) et de la Guinée (71%). La prédominance du sexe masculin est une caractéristique globale des migrations en Afrique et s'explique par des logiques sociales qui confèrent plus de responsabilités aux hommes en matière de prise en charge des dépenses familiales. A cela s'ajoute le refus concernant les départs des filles, mais également, les contraintes des parcours migratoires qui requièrent l'esprit aventurier moins présent dans les sociétés africaines chez les femmes que chez les hommes.

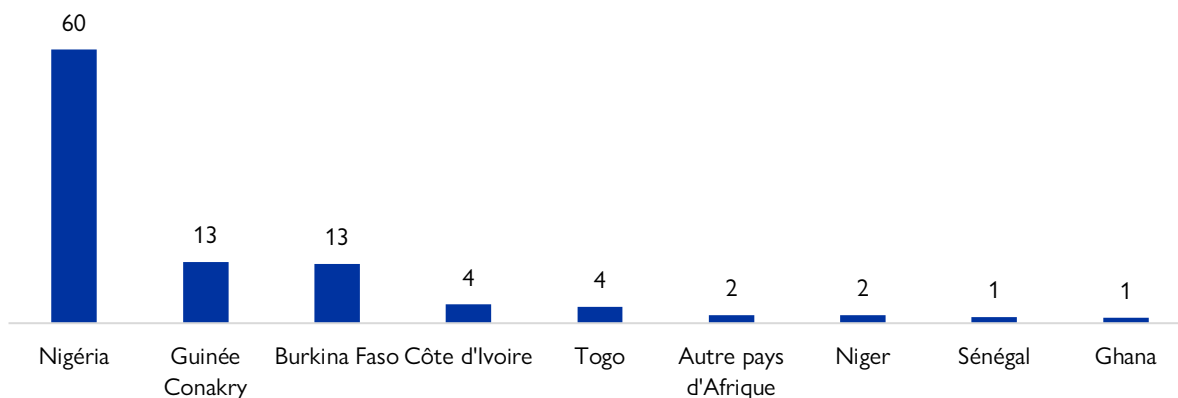
Cependant, le pourcentage de jeunes migrants de sexe féminin a été important au sein des nationalités nigérianes (88%), sénégalaises (74%), togolaises (67%) et ivoiriennes (63%).

Figure 1 : Répartition (%) de jeunes migrants par nationalité selon le sexe



La répartition des femmes migrantes par nationalité indique que plus de la moitié d'entre elles proviennent du Nigéria (60%). Ensuite, viennent les migrantes de nationalité guinéenne (13%) et burkinabé (13%).

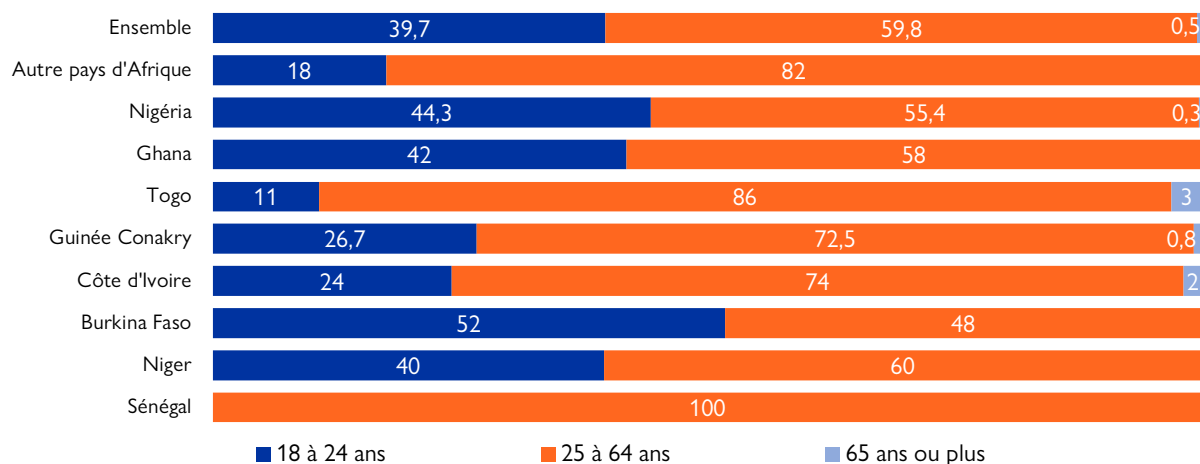
Figure 2 : Répartition (%) des femmes migrantes par nationalité



1.2. Age des migrants

La distribution par tranche d'âge montre que la majorité (60%) des femmes migrantes enquêtées, ont un âge compris entre 25 et 64 ans. Cette tranche d'âge reste la plus nombreuse chez toutes les nationalités exceptées celles originaires du Burkina Faso, qui sont majoritairement âgées de 18 à 24 ans (52%).

Figure 3: Répartition (%) de femmes migrantes par groupe d'âge et selon la nationalité



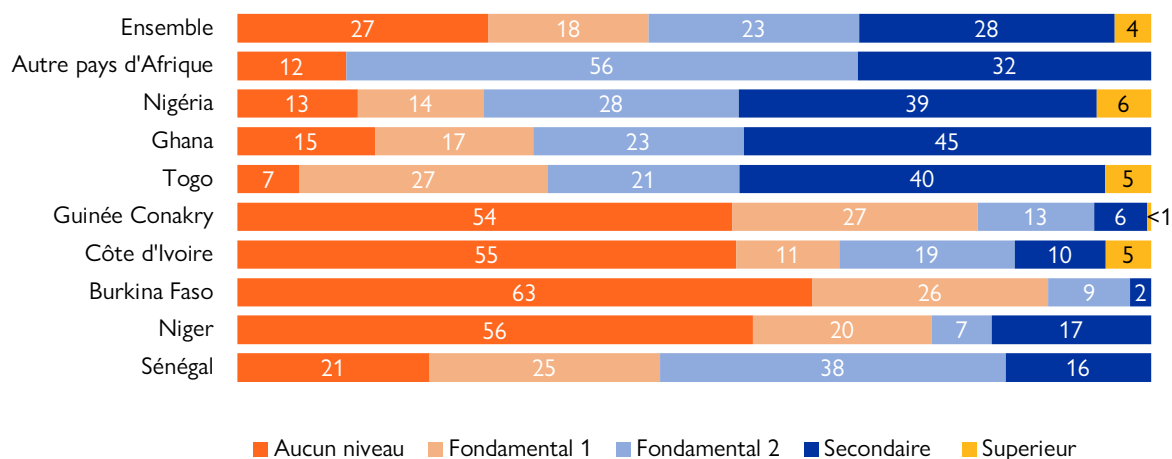
1.3. Niveau d'éducation

La répartition des migrantes par niveau d'éducation montre que la grande majorité d'entre elles (73%) ont un niveau d'éducation formelle à savoir le fondamental 1 (18%), le fondamental 2 (23%), le secondaire (28%) et le supérieur (4%). Cependant, les migrantes sans niveau d'instruction représentent 27 pour cent du total.

Pour la comparaison du niveau d'éducation dans la sous-région, il est à noter que le niveau fondamental 1 correspond au niveau primaire (soit 6 années d'études après le préscolaire) et le fondamental 2 au niveau secondaire inférieur (soit 3 années d'études après le fondamental 1).

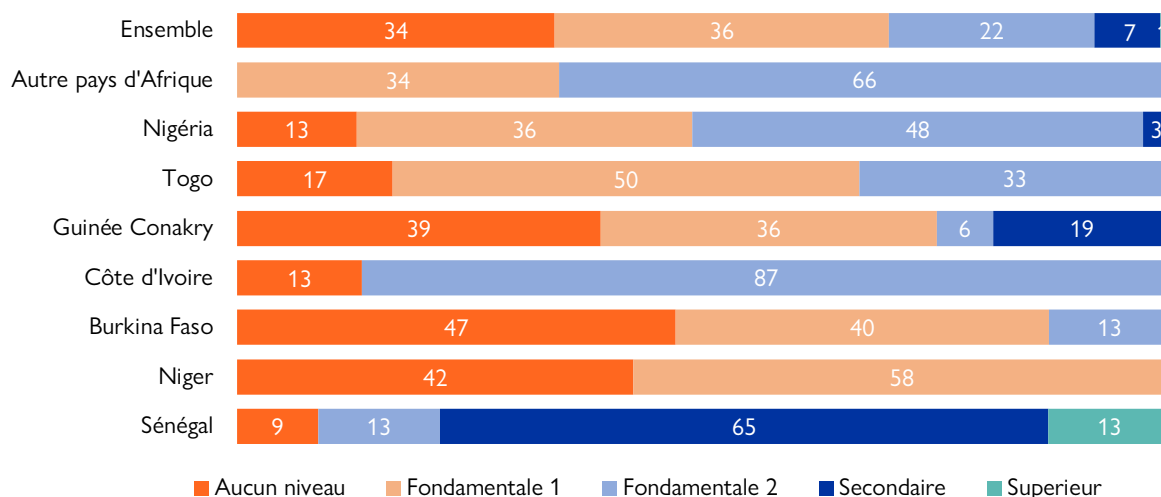
Selon la nationalité, les migrantes sans niveau d'instruction sont majoritaires chez les Burkinabé, Nigériennes, Ivoiriennes et Guinéennes.

Figure 4: Répartition (%) des migrantes par nationalité et selon le niveau d'éducation



La majorité de jeunes migrants enquêtés ont déclaré avoir été scolarisés (66%). En effet, 35 pour cent ont le niveau fondamentale 1, 22 pour cent ont le niveau fondamentale 2 et 7 pour cent ont le niveau secondaire. En revanche, un peu plus d'un tiers (34%) des jeunes migrants sont sans éducation scolaire. La répartition par nationalité révèle un nombre non négligeable de Burkinabé (47%) et de Nigériens (42%).

Figure 5: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon leur niveau d'éducation



2. PARCOURS MIGRATOIRE

Cette partie porte sur la durée de résidence des migrants au Mali, les raisons de migration, le choix du pays de destination, l'organisation et le financement du voyage, les intentions de quitter le pays d'accueil et du retour dans le pays d'origine.

2.1. Motifs du départ des migrants

La migration est un fait socio-spatial à la croisée de facteurs et logiques pluriels. Les facteurs qui expliquent la forte présence migratoire au Mali sont à rechercher à travers les contextes sociaux, économiques et sécuritaires, à la fois dans les pays d'origine et d'accueil des migrants.

Ainsi, les projets migratoires des migrants au Mali se justifient par une combinaison de facteurs relatifs aux contextes économique et sécuritaire dans les pays d'origine et aux logiques de réussite nées de l'impact relativement positif de la migration dans les zones de départ.

La plupart des migrants étaient professionnellement occupés par des activités comme le travail domestique, le petit commerce, la coiffure ou la restauration, par exemple, dans leur pays de départ. Mais ce sont des activités à faible revenus à cause de leurs conditions rudimentaires. Par conséquent, en plus de rendre difficile la prise en charge des besoins quotidiens des migrants, elles inscrivent la migration comme une alternative prometteuse.

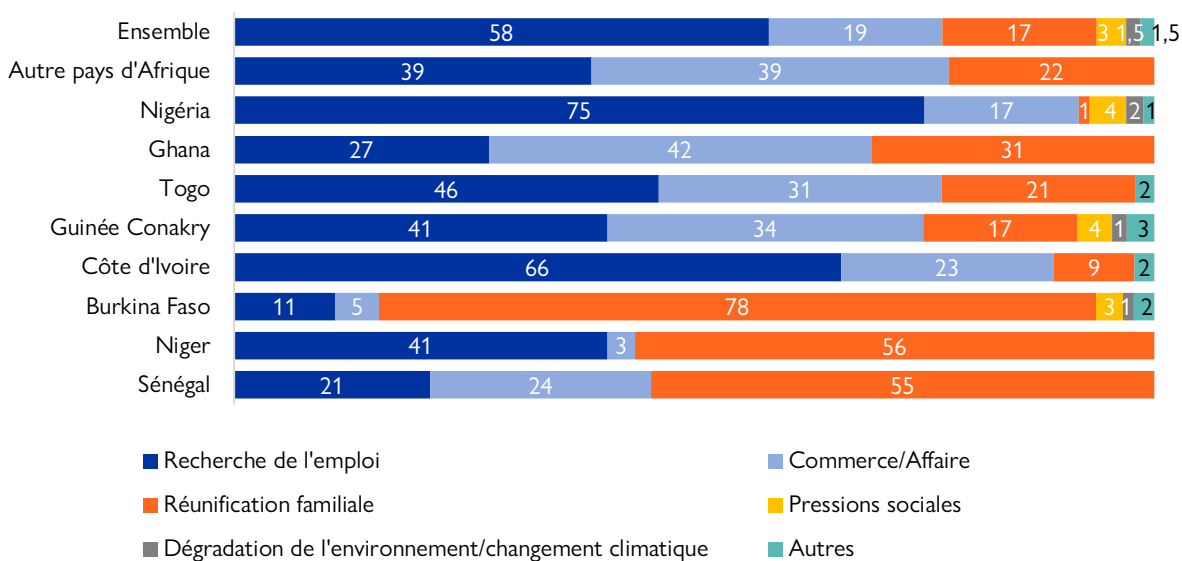
A cette situation économique défavorable dans les pays de départ, s'ajoute un contexte sécuritaire défavorable dans certains pays sahéliens, qui se caractérise par des exactions, des déplacements massifs de populations, des viols, des menaces de morts, l'immobilité spatiale et la fermeture de plusieurs écoles. Ainsi, l'on constate une double déperdition scolaire (celle provoquée par les conditions difficiles des familles et celle provoquée par l'insécurité) au service de la migration.

En plus des raisons économiques du départ, il faut noter la contribution non moins importante du réseau migratoire dans la décision de migrer au Mali. Elle se manifeste premièrement par les envois financiers qui incitent également les individus à migrer. Ensuite, par les liens via les réseaux sociaux par lesquels, les migrants présents au Mali encouragent les autres à emboîter leurs pas en leur

communiquant des informations favorables plus ou moins vraies sur les opportunités professionnelles dans les zones d'accueil.

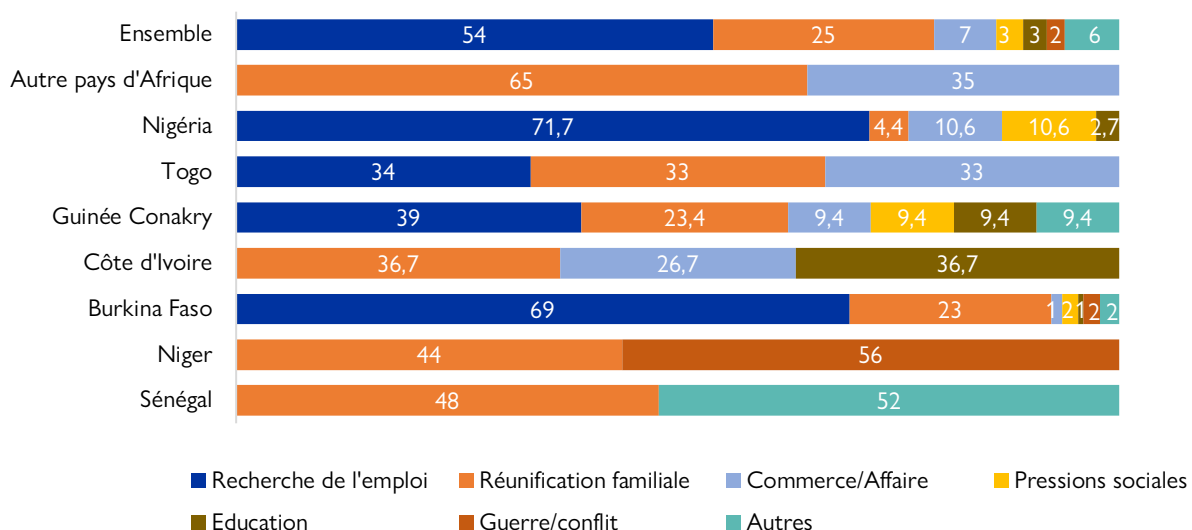
Selon les données quantitatives collectées dans les localités enquêtées, les femmes migrantes présentes au Mali ont quitté directement leur pays d'origine pour venir s'installer dans les villes du sud et de l'est du Mali. Les principales raisons de leur départ sont relatives à la recherche d'opportunités économiques (58%), au commerce ou aux affaires (19%) et à la présence des membres de leur famille au Mali (17%). Une répartition des motifs de départ par nationalité montre que la recherche d'emploi est principalement évoquée par les Nigériennes (75%), les Ivoiriennes (66%), les Togolaises (46%) et les Guinéennes (41%). En revanche, la présence des membres de la famille et des compatriotes dans les localités du Mali a été la principale raison des Burkinabé (78%), des Nigériennes (56%) et des Sénégalaises (55%).

Figure 6 : Répartition (%) des migrantes par nationalité et selon le motif de la migration



De même, les jeunes migrants justifient également leur présence au Mali principalement par la recherche d'emploi (54%), la réunification familiale (25%) et le commerce (7%). Une répartition des motifs migratoires par nationalité montre que la recherche d'emploi a été évoquée principalement par les jeunes migrants nigériens (72%), burkinabé (69%), guinéens (39%) et togolais (34%). La réunification familiale et l'éducation ont été les principaux motifs évoqués par les jeunes migrants ivoiriens, respectivement 37 pour cent chacune. La guerre ou le conflit a été la principale raison de départ des jeunes migrants nigériens (56%).

Figure 7: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon le motif de la migration



Quelles que soient les raisons justifiant l'arrivée des migrants au Mali, la finalité recherchée est de transformer durablement et positivement leurs conditions de vie dans leur pays d'origine. Il s'agit essentiellement d'obtenir des ressources financières, d'effectuer des transferts de fonds dans les pays d'origine et de changer les conditions des familles sur le plan financier et matériel. Dans certains cas, l'immigration au Mali participe au regroupement familial consistant à rejoindre les conjoints ou les parents déjà présents dans ce pays. Dans d'autres cas, particulièrement pour les jeunes migrants encore écoliers dans leurs pays d'origine et qui profitent de la période de vacances pour venir au Mali, l'immigration vise à créer des ressources financières et matérielles pouvant aider à faire face aux dépenses de l'année scolaire prochaine. Les jeunes migrants d'origine sénégalaise en sont une parfaite illustration.

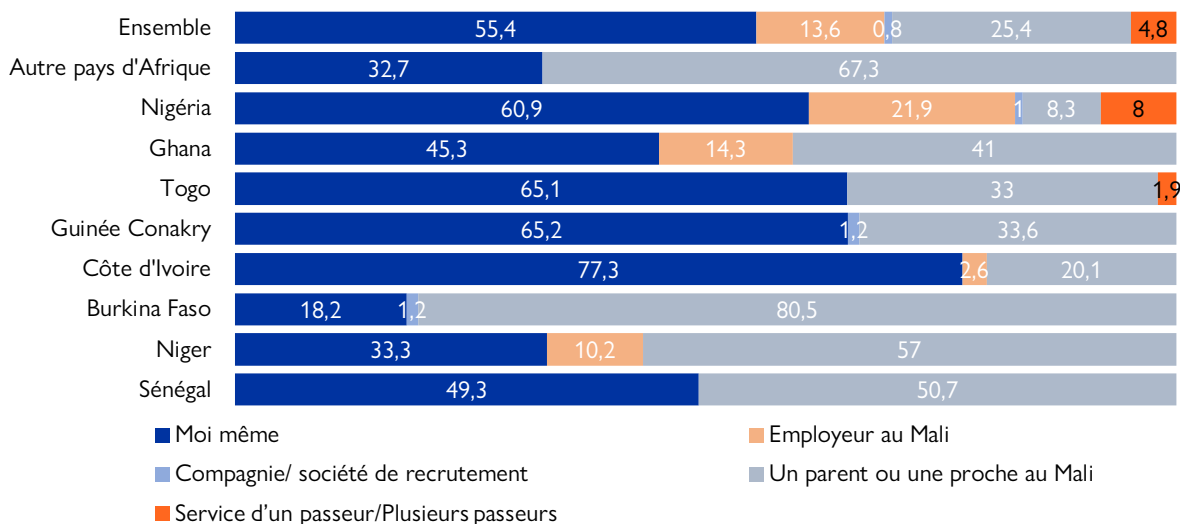
2.2. Organisation et financement du voyage migratoire

L'organisation des voyages migratoires au Mali implique plusieurs acteurs comprenant les migrants eux-mêmes, les parents (époux, père ou mère ou encore un membre de la famille), les recruteurs ou employeurs ou encore les patrons des migrants avec qui ces derniers étaient en contact avant de venir au Mali.

Selon les données quantitatives, 55 pour cent des migrantes enquêtées ont déclaré avoir organisé elles-mêmes leur voyage, contre 25 pour cent qui ont bénéficié de l'appui d'un parent ou d'un proche présent au Mali ; tandis que 14 pour cent ont recouru au service de leur employeur et 5 pour cent dont les voyages étaient organisés par un passeur ou une société.

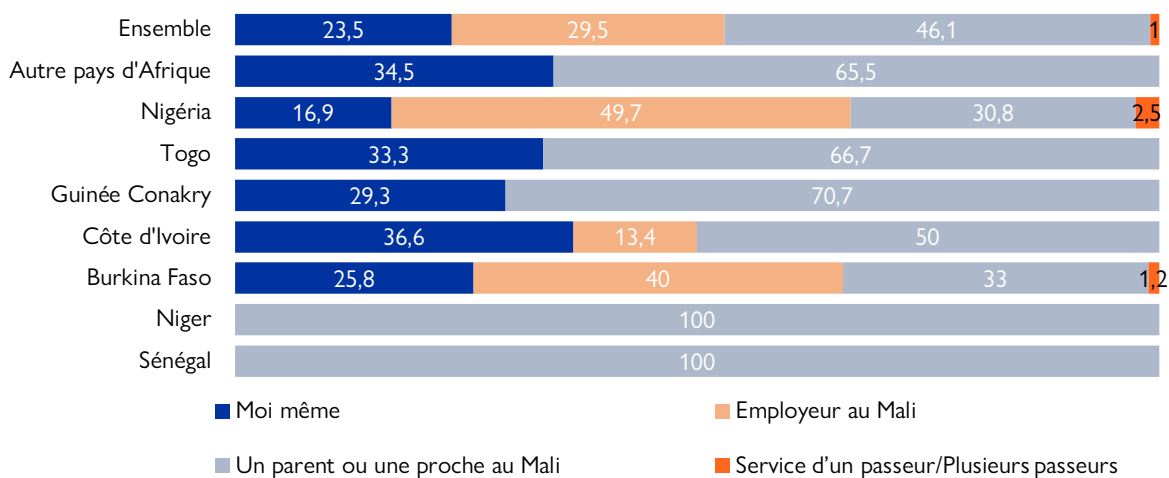
La répartition de l'organisation des voyages par nationalité indique que celles qui n'organisent pas elles-mêmes leur voyage sont principalement les Burkinabé, les Nigériennes, les Sénégalaises et les Ghanéennes.

Figure 8 : Répartition (%) des migrantes par nationalité et selon responsable de l'organisation du voyage



Contrairement aux femmes migrantes, le voyage de la grande majorité des jeunes migrants (76%) a été organisé par des employeurs au Mali et par des parents ou des proches au Mali. L'analyse selon la nationalité montre que tous les ressortissants des pays ont eu à recourir à d'autres personnes pour organiser leur voyage sauf ceux du Niger et du Sénégal.

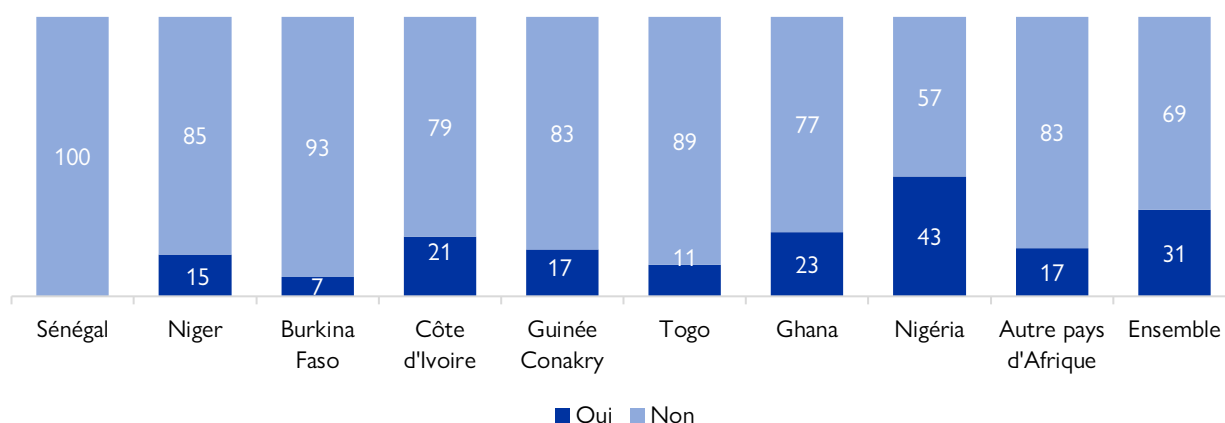
Figure 9 : Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon le responsable de l'organisation du voyage



Concernant le financement de voyage des migrantes, la majorité d'entre elles (69%) ont affirmé n'avoir contracté aucune dette pour financer leur voyage, contrairement à 31 pour cent de migrantes qui ont affirmé avoir contracté des dettes pour financer leur voyage.

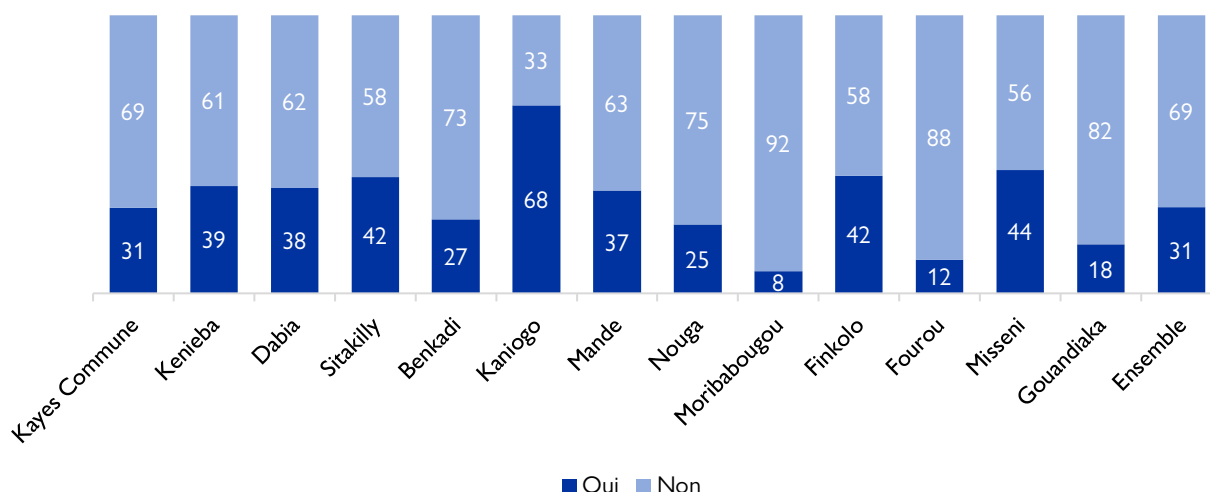
L'analyse de la situation d'endettement suivant la nationalité indique des proportions considérables chez les migrantes de nationalités nigériennes (43%), ivoiriennes (21%), guinéennes (17%) et nigériennes (15%).

Figure 10: Répartition (%) des migrantes par nationalité et selon le financement de voyage (« Avez-vous contracté des dettes dans le cadre du voyage ? »)



L'analyse par commune indique des proportions de migrantes ayant contracté des dettes dans toutes les communes d'enquêtes, mais considérablement à Kaniogo, Misseni, Sitakily, Finkolo, Kéniéba, Dabia et Mandé dans lesquelles un peu plus d'un tiers des migrantes enquêtées se trouvent endettées.

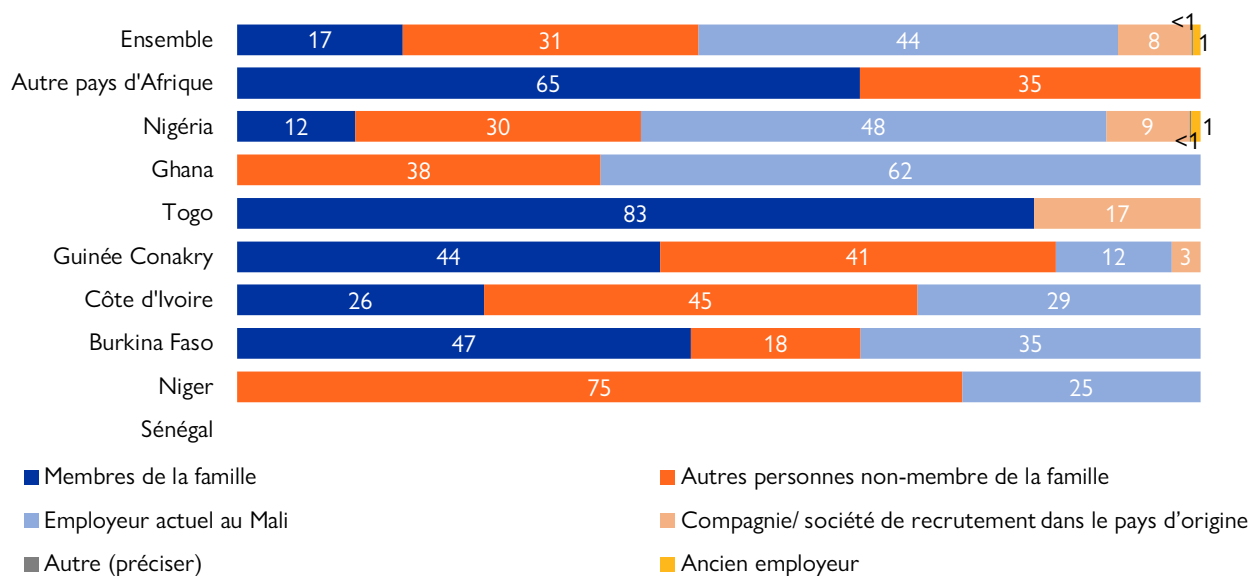
Figure 11: Répartition (%) des migrantes par commune et selon le financement de voyage (« Avez-vous contracté des dettes dans le cadre du voyage ? »)



La forme de dette la plus importante (83%) est celle contractée auprès d'autres personnes comprenant les employeurs actuels au Mali, les personnes non-membres de la famille, les compagnies ou sociétés dans le pays d'origine et les anciens employeurs.

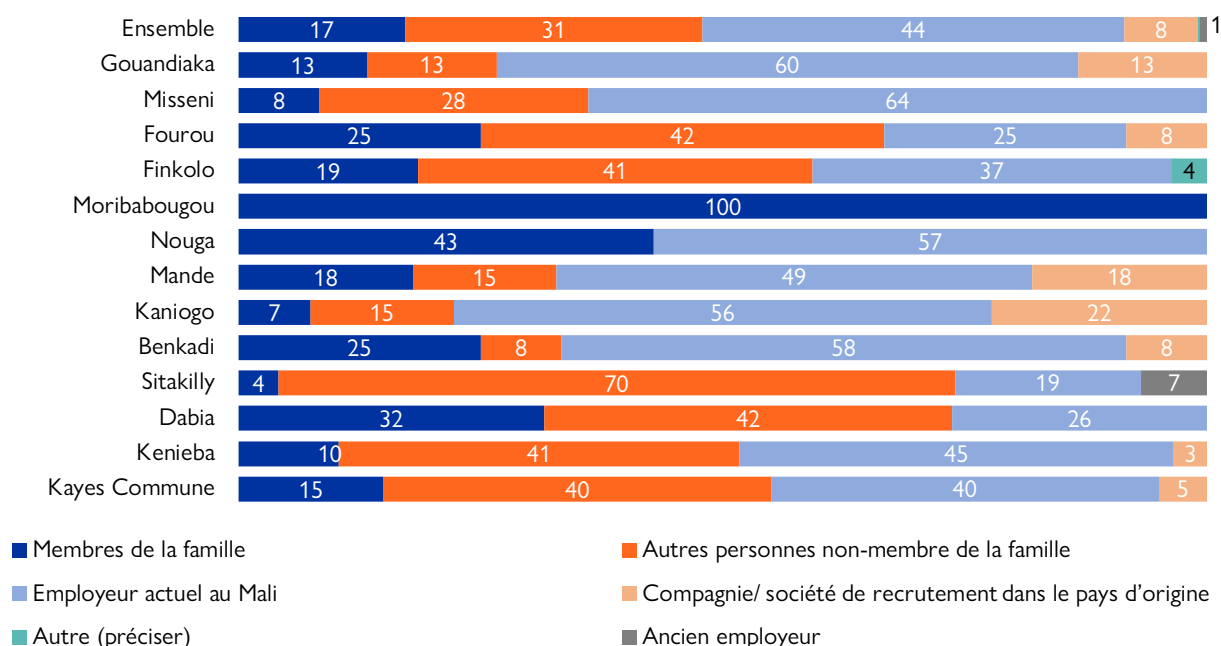
En ce qui concerne la dette auprès des employeurs présents au Mali, elle s'observe principalement chez les ressortissantes de nationalités ghanéennes et nigérianes. Quant à la dette auprès d'autres non-employeurs et non-membres de la famille, elle concerne principalement les migrantes nigériennes et ivoiriennes. En revanche, les Togolaises, les Burkinabè et les Guinéennes contractent principalement des dettes auprès des personnes membres de leur famille. Au sein de toutes les nationalités, l'emprunt financier auprès d'une compagnie ou d'une société de recrutement dans le pays d'origine est faible, mais il est plus visible chez les togolaises qu'auprès des migrantes d'autres nationalités présentes dans les lieux d'enquêtes.

Figure 12: Répartition (%) des migrants par nationalité et selon la source de financement du voyage



Suivant les communes d'enquêtes, l'endettement auprès des employeurs et d'autres personnes non-membres de la famille a été plus constaté à Misseni, Gouandiaka, Benkadi et Kaniogo. En outre, une proportion non négligeable de migrants dans les communes de Kaniogo, Mandé et de Gouandiaka se sont endettées auprès des compagnies de transport pour financer leur voyage.

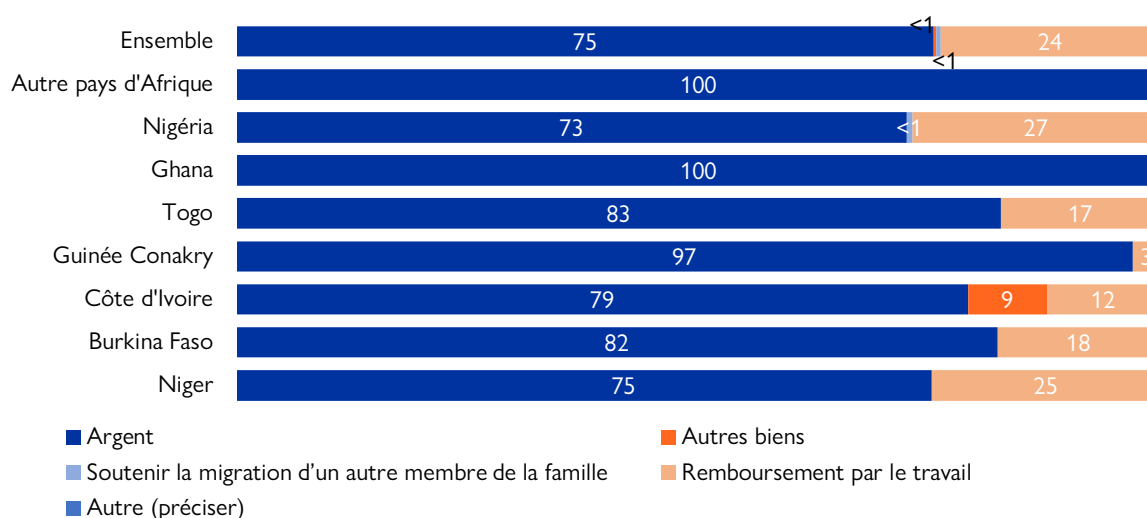
Figure 13: Répartition (%) des migrants par commune selon la source de financement du voyage



Autant qu'il existe de sources de financement du voyage, il y a des formes de remboursement. Lorsque l'endettement met en lien le migrant et son employeur, le remboursement peut se faire par des jours ou mois de travail en fonction des montants dépensés pour le voyage du migrant. Il convient de mentionner que quelle que soit la forme de remboursement, le préfinancement des voyages migratoires par les recruteurs, employeurs ou patrons présents au Mali, constitue le point de départ des formes d'exploitations des migrants. Les analyses quantitatives indiquent qu'il existe deux

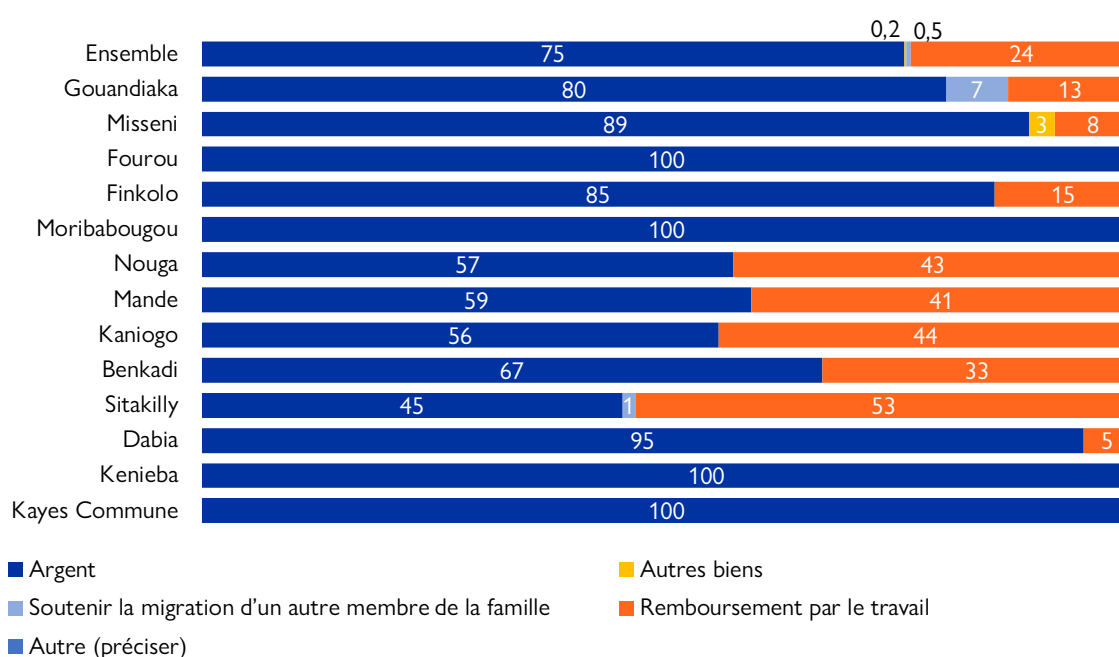
principaux modes de remboursement : celui en espèce (75%) et celui par le travail (24%). Le premier mode reste majoritaire quelle que soit la nationalité des migrantes.

Figure 14: Répartition (%) des migrantes par nationalité selon les modes de remboursement



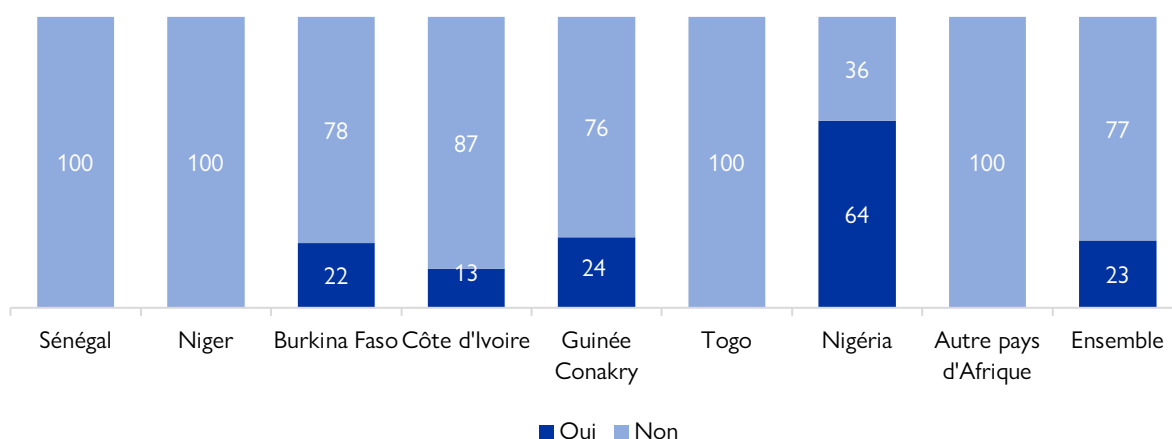
La répartition des modes de remboursement par commune d'enquête révèle que le mode de remboursement des dettes en espèce est majoritaire dans toutes les communes couvertes par les enquêtes excepté la commune de Sitakilly où le remboursement par le travail prédomine.

Figure 15: Répartition (%) des migrantes par commune selon le mode de remboursement



Les jeunes migrants, dans leur grande majorité (77%), ont aussi affirmé n'avoir contracté aucune dette pour financer leur voyage de venir au Mali. Toutefois, un pourcentage non négligeable (23%) de ces jeunes se sont endettés pour financer leur projet de voyage. Les migrants concernés par cette situation sont les Nigériens (64%), les Guinéens (24%), les Burkinabé (22%) et les Ivoiriens (13%).

Figure 16: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité selon le financement du voyage (« Avez-vous contracté des dettes dans le cadre du voyage ? »)



En dépit de quelques jeunes migrants (15%) dont les voyages ont été financés par des membres de leur famille, pour la plupart, ce sont les employeurs au Mali (75%), d'autres personnes ne faisant pas partie de leur famille (8%) et des compagnies ou sociétés (2%). Pour ces migrants, il existe exclusivement deux modes de remboursement : l'argent (59%) et le travail (41%).

La répartition des modes de remboursement par commune révèle que les jeunes migrants endettés à Kayes, Fourou, Misseni et Goudianka remboursent leurs dettes en espèce. En revanche, ceux installés dans les communes de Finkolo, Moribabougou, Kaniogo, Sitakili et Mandé doivent rembourser leur dette en travaillant.

Conformément aux modes d'organisation des voyages, il existe également plusieurs modalités de financement de ceux-ci. La première modalité est relative à l'autofinancement des voyages migratoires sur la base des épargnes faites essentiellement sur les revenus des activités évoquées plus haut que les migrants exerçaient dans leur pays d'origine, comme cela ressort dans les propos suivants : « *C'est moi-même qui ai préparé mon voyage. En effet, avant mon voyage, je travaillais, j'ai donc économisé afin de me faire une carte d'identité [...]. Je me suis endettée pour arriver ici, une fois sur place, j'ai travaillé pour rembourser [...]* » (N., migrante originaire du Nigeria, Finkolo Ganadougou (Sikasso), le 04 août 2023).

La deuxième modalité rappelle la contribution des parents, membres de familles ou époux dans la réalisation des projets migratoires à travers la prise en charge des dépenses qu'implique le déplacement vers le Mali. Il importe de préciser ici que dans certains cas, les femmes qui voyagent avec leur époux et les enfants qui accompagnent leurs parents sont essentiellement déchargés de tout frais lié au voyage. La troisième modalité porte sur l'endettement auprès d'une tierce personne dans le pays de départ ou de l'employeur, recruteur ou patron au Mali, comme en témoigne l'extrait ci-après : « *Je me suis endettée auprès de mon employeur pour venir, ce n'était pas facile et je n'avais pas de pièce d'identité [...]. Grâce à Dieu, j'ai tout payé, même l'argent de ma patronne [...]* » (F., migrante originaire du Nigeria, Finkolo Ganadougou (Sikasso), le 04 août 2023).

Quelles que soient les modalités de financement de leur voyage migratoire, les migrants se rendent au Mali en utilisant essentiellement les transports en commun, comme les bus ou mini bus. Ces voyages migratoires se déroulent dans des conditions diverses, car en effet, si certains quittent leurs pays d'origine avec des documents d'identification, d'autres arrivent au Mali et s'y installent sans aucun document administratif. Sur les routes migratoires, la principale difficulté est relative aux exigences financières. Celles-ci s'appliquent aussi bien aux migrants sans documents administratifs, qu'à ceux possédant leur pièce d'identité.

3. SITUATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES MIGRANTS

3.1. Situation de résidence des jeunes migrants

La répartition des jeunes migrants selon la résidence montre que la plupart ne vivent pas seuls. Ils vivent cependant avec leurs parents (44%), leurs employeurs (25%) ou leurs amis (24%).

Le fait de résider en compagnie d'autres personnes reste majoritaire quelle que soit la nationalité des jeunes migrants. Cependant, seulement 6 pour cent des jeunes migrants au Mali vivent seuls dans leurs lieux de résidence. Cette proportion est importante dans les communes de Nougua, de Benkadi et de Finkolo.

La solitude en matière de résidence s'observe au sein des jeunes migrants sénégalais (22%) même si elle reste ici également secondaire par rapport au fait de résider en compagnie d'une ou plusieurs personnes.

Figure 17: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon la situation de résidence avec d'autres personnes

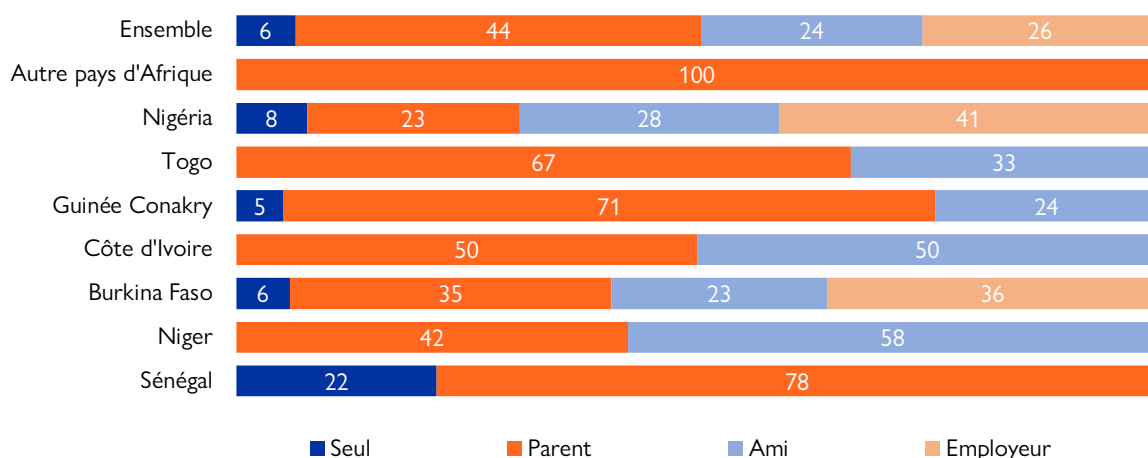
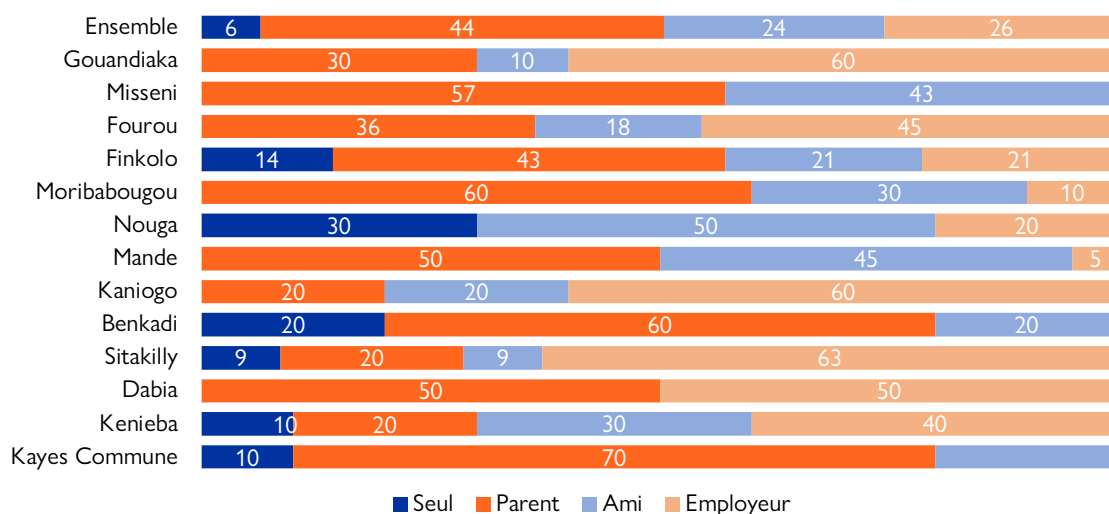


Figure 18: Répartition (%) des jeunes migrants par commune et selon la situation de résidence avec d'autres personnes



3.2. Intégration sociale des migrants dans les lieux d'accueil

Comprendre l'intégration sociale des migrants au Mali nécessite premièrement d'interroger les rapports que les migrants entretiennent entre eux et secondairement avec les communautés et autorités d'accueil. Ce faisant, bien qu'il existe des nationalités différentes, les migrants étrangers, compte tenu de la cause commune de leur présence au Mali se considèrent dans beaucoup de cas, comme des frères en migration vivant presque dans les mêmes situations socioéconomiques et pour lesquels la solidarité doit être un principe inébranlable.

Caractérisé par son *jatiguiya* (hospitalité, en français), le Mali est l'un des pays où les populations causent le moins de difficultés aux étrangers. Ainsi, les rapports des populations et autorités hôtes avec les migrants présents dans leurs localités sont essentiellement sans difficultés majeures. Ils sont basés sur un sentiment de considération et de respect mutuels. De surcroît, il existe des formes de collaboration qui s'érigent en relations amicales entre les migrants et les communautés d'accueil. Les autorités, particulièrement la gendarmerie, les mairies ou les chefferies gèrent même les différends qui opposent les migrants à leurs employeurs, lesquels dépassent les compétences des *tombolomans* (en langue Bambara) chargés de la gestion des sites d'orpillage.

En outre, la présence migratoire est perçue comme un facteur positif pour le développement des localités à travers les activités économiques qu'exercent les migrants, lesquelles enrichissent positivement l'économie locale. Les activités mises en place, notamment l'orpillage qui est une source de revenu aussi bien pour les communautés dont les jeunes y trouvent un emploi, que pour les mairies qui y lèvent l'impôt et les taxes. Les propos suivants corroborent ce qui est dit : « *Dans notre société, l'étranger est la bienvenue mais sa présence n'est pas sans conséquences dans la localité d'accueil. Ils contribuent à l'économie de la localité d'accueil par les activités génératrices de revenu qu'ils entreprennent* » (1^{er} adjoint au maire de la commune de Ganadougou, Sikasso, 03 août 2023).

Cependant, l'existence de ces rapports considérablement positifs ne doit pas occulter certaines difficultés dans les rapports entre migrants eux-mêmes et ceux avec les populations ou les autorités hôtes. Par endroits, notamment dans les régions de Koulikoro et de Sikasso, précisément dans les communes de Kaniogo et de Misseni, il convient de souligner quelques rapports conflictuels qui n'opposent pas migrants et populations hôtes, mais qui concernent plutôt des rapports interpersonnels de certains migrants, parfois d'une même nationalité, à cause de la quête du profit.

Entre les migrants notamment anglophones et les autorités ou populations locales, il faut mentionner que la barrière linguistique figure comme une difficulté considérable. Pour beaucoup de migrants, le statut d'immigré et surtout la barrière linguistique évoquée ci-dessus, constitueraient des conditions pour surfacturer l'ordonnance en cas de maladie, ce qui limite dans certains cas, l'accès aux structures sanitaires. Aussi, il importe d'évoquer des rapports plus ou moins conflictuels entre certains propriétaires des maisons et leurs locataires, et aussi entre certains migrants et les *tombolomans* qui sont les gestionnaires des sites d'orpillage et qui en outre sont accusés de faire du racket au-delà des montants dus de l'exploitation aurifère sur les sites. Aussi, certains ressortissants des localités d'accueil sont pointés du doigt à cause des rapports tendus marqués d'agression et de vols de biens matériels qu'ils entretiendraient avec les migrants installés dans leur localité.

En outre, bien que les autorités locales gèrent les différends qui dépassent les compétences des gestionnaires des sites d'orpaillage, elles sont plus ou moins appréciées par les migrants à cause de la levée de taxes et d'impôts sur leurs activités par les mairies et l'exigence financière des forces de l'ordre qui est une pratique assez courante. Ces actions ou pratiques de la part des autorités locales sont perçues par certains migrants comme des formes d'exploitation qui les empêchent de faire des économies et de pouvoir retourner dans leurs pays d'origine, et par conséquent, les oblige à rester bloqués au Mali.

De leur côté, les autorités locales, déprécient les cas de vols, la toxicomanie, la présence des maquis, l'exercice de la prostitution et le proxénétisme qui caractérisent la présence de migrants dans leurs localités. Par ces pratiques, la présence de migrants, en dépit de son aspect positif évoqué plus haut, est considérée comme un facteur contribuant le plus souvent à la dégradation des coutumes et des mœurs. Les propos ci-dessous en attestent :

« [...] il y a un côté négatif, comme quoi, la prostitution grandissante dans notre localité peut jouer négativement sur l'éducation de nos enfants. Aussi, les jeunes migrants sont employés dans une activité d'orpaillage traditionnel qui dépasse leur capacité physique et ne sont pas souvent payés par leur patron » (SG, commune de Goundiaka, cercle de Yanfolila-Sikasso, 06/08/2023).

« Le constat est très amer par le fait même que beaucoup de ces femmes migrantes s'adonnent à la prostitution contribuant ainsi à la dépravation des mœurs, et les jeunes qui sont dans les sites très souvent n'ont pas l'âge de travailler » (1^{er} adjoint au maire de la Commune de Nougá, Kanga (Koulikoro), 03/08/2023).

« Des hommes mariés abandonnent leurs familles au profit de ces femmes étrangères » (1^{er} adjoint au maire de la commune de Ganadougou, Sikasso, 03 août 2023).

« Nos rapports avec les migrants sur place ne sont pas aussi mauvais que ça. Mais nous déplorons et dénonçons la prostitution à ciel ouvert, contribuant de manière incommensurable à la dégradation des mœurs et à la désacralisation de l'entité féminine » (1^{er} adjoint du maire de Nougá, cercle de Kangaba, région de Koulikoro, 03 août 2023).

Ces pratiques, perçues négativement, participent défavorablement à la recomposition sociale à plusieurs niveaux. D'abord, comme cela ressort dans les extraits ci-dessus ; la prostitution et le proxénétisme, en plus de provoquer dans certains cas des divorces du fait que certains hommes abandonnent leurs épouses au profit de prostituées, donnent des images contraires aux mœurs locales, à l'éducation des enfants et des jeunes dans ces localités. Aussi, ils ont comme conséquence la propagation dans les localités de maladies sexuellement transmissibles, jusque-là inconnues. L'alcoolisme et le tabagisme jouent aussi un rôle négatif en renforçant l'insécurité et d'autres formes de banditisme dans les localités concernées. Enfin, en plus de l'exposition des enfants aux produits chimiques comme le cyanure ou le mercure, par exemple, la fuite de ceux-ci peut avoir des dommages collatéraux sur l'environnement et les activités économiques, ce qui peut réduire la portée positive de la présence des migrants.

3.3. Situation économique (activités économiques et revenus des migrants)

3.3.1. Activités économiques

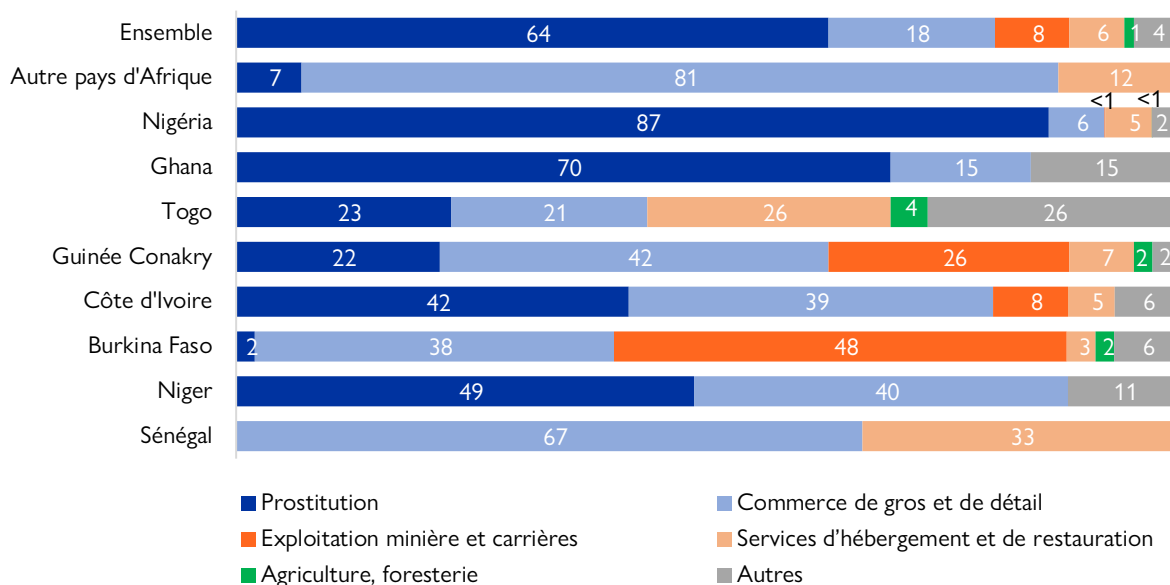
Dans les localités d'accueil des migrants au Mali, quatre principales activités constituent les niches d'insertion économique, à savoir l'orpaillage, le commerce, le travail de sexe et la restauration. Si certains sont propriétaires individuellement ou collectivement de leur bar ou détenteurs de leur matériel de travail d'orpaillage, la plupart des migrants travaillent dépendamment dans le cadre de contrats verbaux.

Dans ces rapports professionnels, les migrants sont payés dans certains cas à la tâche, dans d'autres cas, ils reçoivent mensuellement leur salaire ou dans d'autres cas encore, notamment chez les jeunes, ils sont logés, nourris et entretenus par leurs employeurs et ne prennent le cumul de leurs salaires que lorsqu'ils décident de rentrer dans leur pays de départ. L'extrait ci-dessous en atteste :

« Pour les jeunes migrants, ils sont nombreux dans les sites d'orpaillages. Ils sont sous la responsabilité d'un patron qui les fait venir en payant leurs transports, logés et nourris par ce dernier, et ils ne sont payés que lorsqu'ils veulent retourner dans leurs pays d'origines » (entretien réalisé avec le chef du village de Dandougou, cercle de Kéniéba, région de Kayes, 31 août 2023).

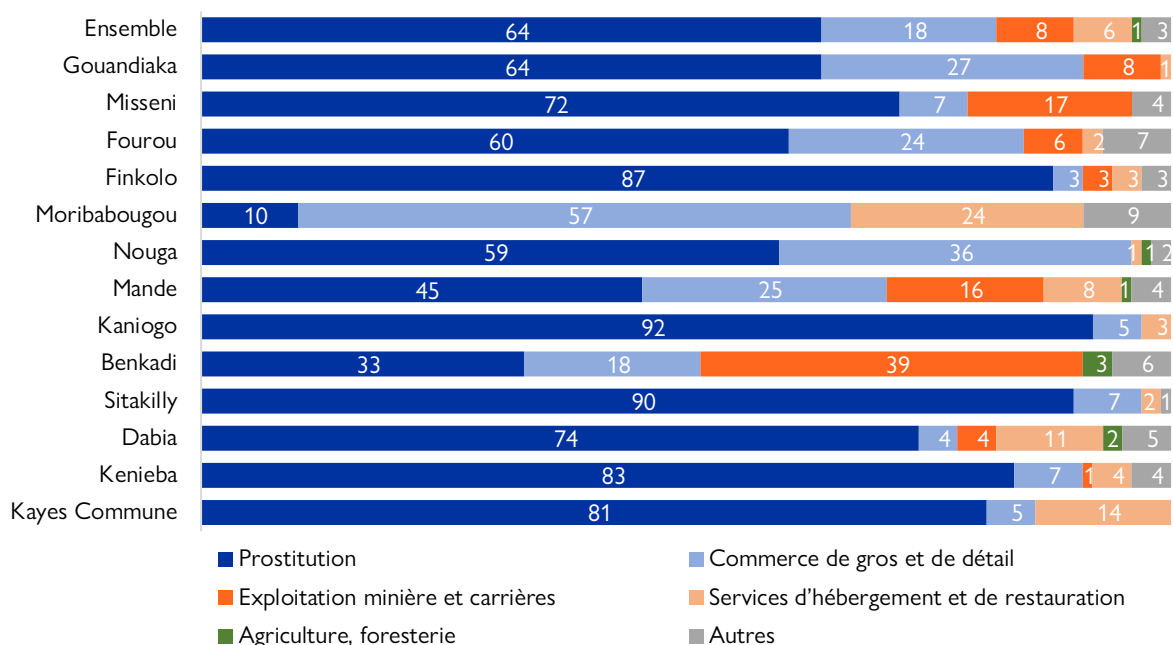
Selon les données quantitatives, la majorité des femmes migrantes étaient en activité (90%) au moment de l'enquête. Elles exerçaient principalement la prostitution (64%) ou le commerce (18%), mais aussi l'exploitation minière et carrières (8%), l'hébergement et la restauration (6%). Il convient de noter selon le graphique ci-dessous que la prostitution constitue l'activité majoritaire des femmes nigérianes (87%) et ghanéennes (70%). Cette activité est également considérable chez les ressortissantes du Niger (49%) et de la Côte d'Ivoire (42%). Le commerce de gros ou de détail constitue l'activité majoritaire des femmes sénégalaises (67%) et, enfin, les femmes burkinabè sont considérablement dans l'orpaillage (48%).

Figure 19 : Répartition (%) des migrantes par branches d'activités selon la nationalité



La répartition des branches d'activités par commune permet de souligner que la prostitution est l'activité principale voire majoritaire dans toutes les communes couvertes par les enquêtes, exceptées dans les communes de Moribabougou et de Benkadi.

Figure 20 : Répartition (%) des migrantes par branches d'activités des migrantes selon la commune



Les migrantes, avant d'entreprendre leur voyage, étaient principalement des travailleuses indépendantes (52%), des femmes sans emploi et à la recherche de travail (19%), des employées (14%) et des étudiantes (6%). Le commerce (34%) et l'agriculture, l'élevage ou la pêche (19%) étaient les principales branches activités exercées par les femmes migrantes.

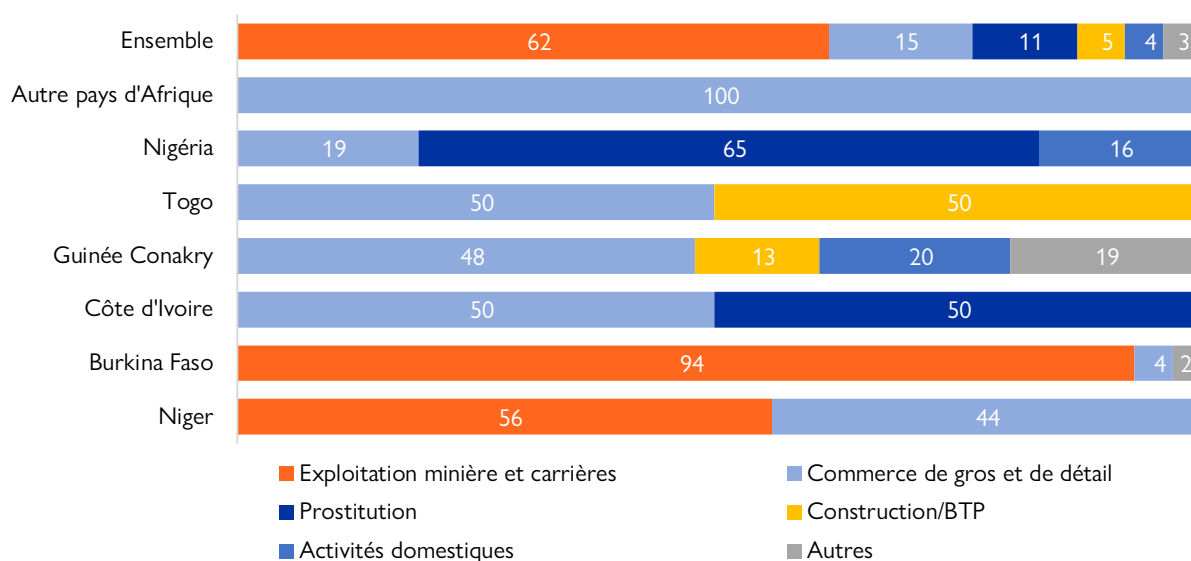
Dans les zones couvertes par l'enquête, les migrantes ressortissantes du Sénégal (87%), du Ghana (78%), de la Guinée Conakry (58%) et de la Côte d'Ivoire (41%) sont plus nombreuses à travailler dans le commerce.

Les activités agricoles, de l'élevage ou de la pêche attirent plus les femmes burkinabé (75%) et ivoiriennes (30%). Dans l'hébergement et la restauration, les femmes migrantes relativement les plus présentes sont les Togolaises (23%), les Sénégalaises (13%), les Ivoiriennes (11%) et les Nigériennes (10%).

Quant aux jeunes migrants, 69 pour cent étaient en activité. Ils exerçaient principalement dans l'exploitation minière et carrière (62%), dans le commerce (15%), dans la prostitution (11%), dans la construction des bâtiments et travaux publics (5%) et dans les activités domestiques (4%).

Selon le sexe des jeunes migrants, les garçons en activité travaillaient principalement dans l'exploitation minière et carrière (78%), dans le commerce (10%) et dans la construction BTP (6%). En revanche, les filles exerçaient dans la prostitution (44%), dans le commerce (32%) et dans les activités domestiques (10%).

Figure 21 : Répartition (%) des jeunes migrants par branches d'activités selon la nationalité



Selon les communes d'enquêtes, les jeunes migrants en activité exerçaient majoritairement dans l'exploitation minière et carrières dans toutes communes, excepté à Nouga, Misseni, Moribabougou et Kayes.

3.3.2. Revenu des femmes migrantes et des jeunes migrants

Le revenu mensuel moyen des femmes migrantes est estimé à 119 800 FCFA. Cependant, suivant les communes d'enquête, les migrantes de Sitakily, Benkadi Kaniogo, Nouga, Mandé, et Kayes ont des revenus supérieurs à la moyenne globale contrairement aux autres communes d'enquêtes qui avaient des revenus inférieurs.

La répartition du revenu mensuel moyen selon la nationalité des femmes migrantes permet d'avoir deux groupes de nationalités. Le premier groupe dont le revenu mensuel est inférieur à 100 000 FCFA. Il s'agit des ressortissantes du Togo (87 900 FCFA), du Ghana (81 800 FCFA) et du Niger (60 400 FCFA). En revanche, le second groupe de femmes migrantes, dont les revenus mensuels sont supérieurs à 100 000 francs, est composé des Sénégalaises (258 500 FCFA), Nigériennes (126 600 FCFA), Guinéennes (111 100 FCFA), des Ivoiriennes (106 500 FCFA) et des Burkinabé (106 500 FCFA).

Suivant les branches d'activités, les activités immobilières, la finance et les assurances (133 000 FCFA), l'exploitation minière (130 000 FCFA), les services d'hébergement (128 150 FCFA), le commerce (121 500 FCFA) et la prostitution (120 200 FCFA) engendrent plus de revenus que les autres branches d'activités évoquées.

Tableau 2 : Répartition du revenu moyen mensuel des migrantes selon les principales nationalités

Pays d'origine	A combien, en moyenne, estimez-vous votre revenu par mois (en FCFA) ?
Sénégal	258 510
Niger	60 391
Burkina Faso	106 543
Côte d'Ivoire	101 456
Guinée Conakry	111 109
Togo	87 938
Ghana	81 807
Nigéria	126 599
Autres pays d'Afrique	91 155
Moyenne générale	119 872

Dans le groupe des jeunes migrants enquêtés, le revenu mensuel moyen est estimé à 61 680 francs CFA. Ce revenu varie en fonction du sexe des jeunes migrants. Les garçons ont un revenu mensuel moyen supérieur à celui des filles migrantes ; de 65 800 FCFA, contre 48 600 FCFA pour les filles. Cette différence est notée au sein de toutes les nationalités, à l'exclusion des Togolais pour qui le revenu moyen des deux sexes est égal.

Tableau 3 : Répartition du revenu moyen mensuel des jeunes migrants par sexe selon les principales nationalités

Pays d'origine	Masculin	Féminin	Ensemble
	A combien, en moyenne, estimez-vous votre revenu par mois (en FCFA) ?	A combien, en moyenne, estimez-vous votre revenu par mois (en FCFA) ?	A combien, en moyenne, estimez-vous votre revenu par mois (en FCFA) ?
Sénégal	N/A	N/A	N/A
Niger	109 200	N/A	109 200
Burkina Faso	61 900	39 200	61 000
Côte d'Ivoire	N/A	35 000	35 000
Guinée Conakry	67 800	21 500	60 400
Togo	75 000	75 000	75 000
Nigéria	122 600	45 600	52 300
Autres pays d'Afrique	N/A	70 000	70 000
Moyenne générale	65 800	48 600	61 600

4. Rapports des migrants avec leurs pays d'origine et leurs intentions futures de migration

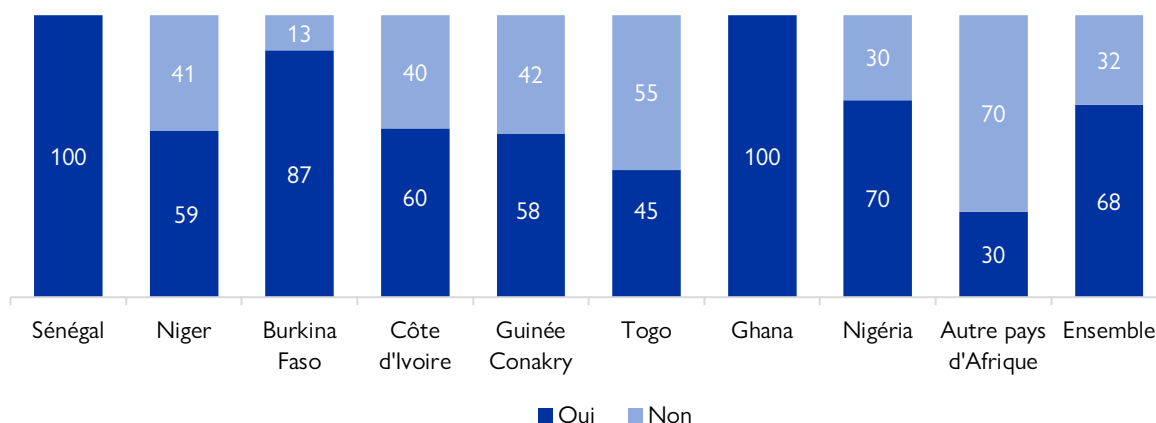
Vivre et travailler en dehors de son pays d'origine n'est pas synonyme de rupture avec celui-ci. Les rapports des migrants présents au Mali à leur pays d'origine s'observent à travers trois aspects : les transferts de fonds, les échanges courants avec la famille au pays et les retours temporaires.

4.1. Transfert de fonds

Les transferts de fonds effectués par les migrants vers leur pays d'origine sont une forme de rapport avec celui-ci. Ils sont déterminés par la présence de la famille au Mali ou au pays d'origine. C'est-à-dire que les migrants vivant au Mali avec leurs proches envoient moins des ressources financières au pays de départ. Pour ceux qui vivent seuls au Mali, les transferts de fonds sont dépendant de leur situation financière, de la durée de leur présence au Mali et de l'expression ou non des besoins financiers de la famille au pays d'origine.

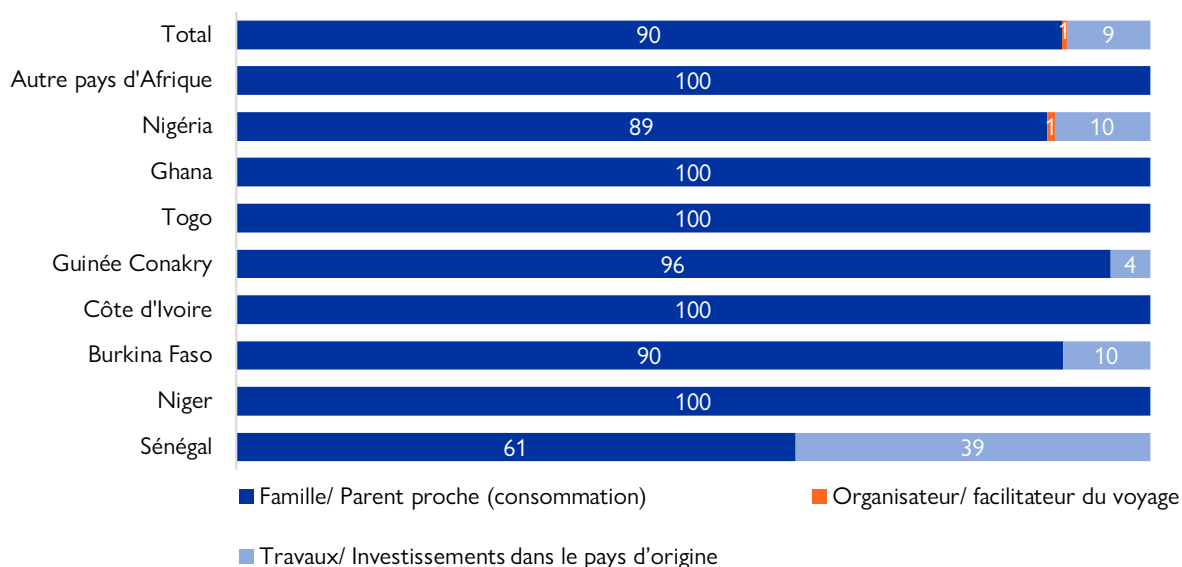
L'analyse des données quantitatives révèle qu'un peu plus de six migrantes sur dix (68%) ont affirmé avoir effectué des transferts monétaires vers leur pays d'origine. Toutes les femmes migrantes des pays considérés dans l'enquête, exceptées celles originaires du Togo, ont effectué dans leur grande majorité des transferts d'argent.

Figure 22: Répartition (%) des migrantes par pays d'origine qui effectuent des transferts de fonds



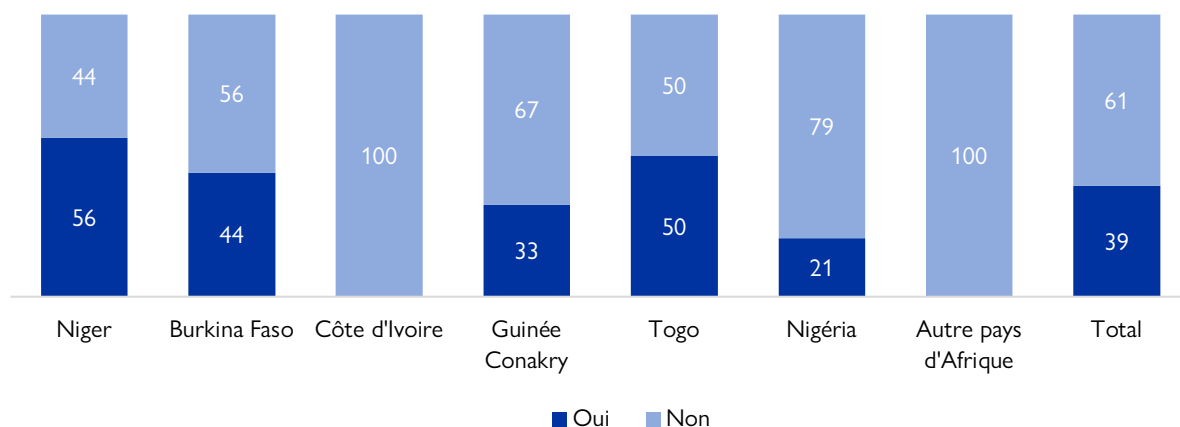
Les transferts de fonds des femmes migrantes sont majoritairement destinés aux familles et parents proches (90%) en vue de la prise en charge des besoins quotidiens. Néanmoins, une minorité des femmes (9%) effectuent ces mouvements de fonds pour des travaux d'investissement dans leur pays d'origine (9%). Le montant du transfert varie de moins de 50 000 FCFA à 100 000 FCFA pour les migrantes qui envoient de l'assistance à leur famille et atteint jusqu'à 200 000 FCFA pour les envois d'investissements. Il convient de souligner ici que les femmes migrantes sénégalaises, nigérianes, burkinabè et guinéennes sont les seules qui envoient de l'argent pour des investissements.

Figure 23: Répartition (%) des migrantes qui transfèrent des fonds par motif de transfert selon la nationalité



Dans le groupe des jeunes migrants enquêtés, il ressort que 61 pour cent d'entre eux effectuent des transferts de fonds vers leur pays d'origine. Selon le sexe, la situation des transferts monétaires des jeunes migrants est plus élevée chez les garçons (44%) que chez les filles (25%). Cette situation est remarquable au sein de toutes les nationalités, à l'exception des Togolais pour qui le pourcentage de garçons migrants qui envoient de l'argent vers leur pays d'origine est le même que celui des filles (à 50% chacun).

Figure 24: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité et selon le transfert de fonds



Comme pour les femmes migrantes, l'argent envoyé par les jeunes migrants vers leur pays d'origine est utilisé en grande partie pour les besoins de consommation des ménages (97%). Seulement une faible proportion de fonds est destinée aux investissements dans le pays d'origine (3%).

4.2. Echanges quotidiens, retours temporaires et intentions futures des migrants

La plupart des migrants installés au Mali échangent avec leur pays d'origine en communiquant des informations sur leur vécu au Mali et s'informent également de la situation socioéconomique voire sécuritaire des familles au pays d'origine. Les retours temporaires vers le pays d'origine constituent même une caractéristique de l'immigration au Mali qui est en réalité un ensemble de mobilités

transfrontalières généralement à l'installation moins durable. En effet, la plupart des migrants sont des saisonniers ; ils arrivent au Mali et retournent dans leurs pays d'origine, soit pour rendre visite aux parents, soit pour reprendre les activités agricoles au début de l'hivernage, soit encore, mais dans de rares cas, pour inspecter les investissements issus de leurs activités au Mali.

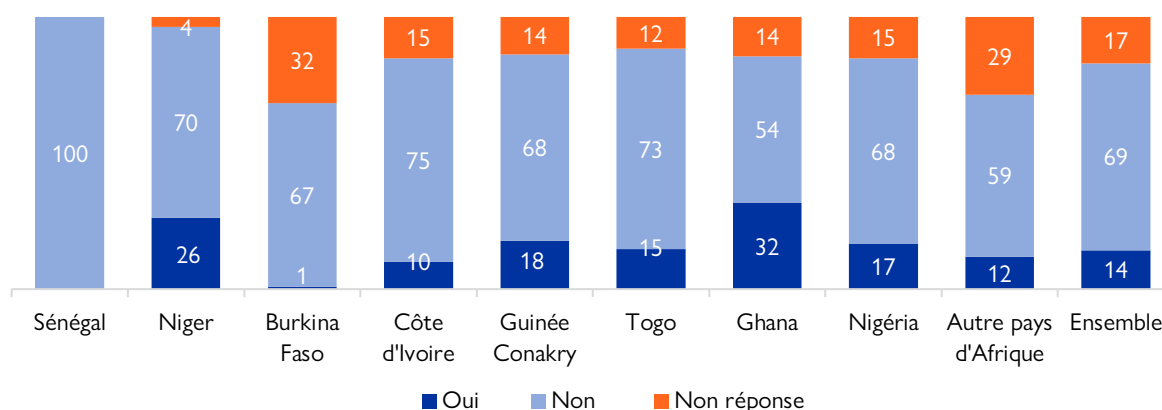
Au regard de cette connexion sociale, trois types d'intentions migratoires se profilent en perspectives : ceux qui ne se caractérisent par aucune intention de retour et qui veulent donc rester au Mali pour continuer à travailler ; ceux qui veulent rentrer dans leurs pays d'origine après l'acquisition des ressources financières leur permettant de subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille et d'investir dans d'autres activités, et ceux qui sont indécis concernant la volonté de rentrer ou de rester.

L'intention de rentrer est d'abord une caractéristique de la migration internationale dans les villes maliennes, autrement dit, c'est une migration voulue essentiellement temporaire. Ensuite, elle est la résultante d'une volonté d'investissement économique dans le pays d'origine, le souhait de revoir les proches ou la famille. Enfin, elle s'explique également par l'échec de certains projets. Dans ce dernier cas, les migrants concernés sont à la quête de points de chute dans le pays d'origine, ce qui encourage la volonté de rentrer. Il convient de mentionner que la volonté de retourner au pays d'origine reste tout de même conditionnée par la durée de présence des migrants au Mali, mais également et surtout, par leur situation financière et l'amélioration du contexte sécuritaire dans les localités de départ de certains, comme pour les Burkinabè et les Nigériens.

L'incertitude concernant la volonté de rester, de retourner ou de continuer vers d'autres pays est une manifestation implicite de l'échec quant aux objectifs fixés au départ. Concernant un tel scénario, il faut noter que le retour n'aurait lieu que lorsque les objectifs ayant encouragé les départs sont partiellement ou intégralement atteints. Dans le cas contraire, deux possibilités seraient envisageables : celle de rester au Mali, en insistant d'atteindre ses objectifs de départ et celle de tenter sa chance ailleurs, particulièrement dans un pays maghrébin (Algérie ou Maroc surtout) ou européen.

Selon les données quantitatives, dans les douze (12) mois suivant l'enquête, la grande majorité (69%) des femmes migrantes n'envisageaient pas de quitter leur localité. Les principales ressortissantes concernées par cette volonté de rester au Mali sont les Sénégalaises (100%), les Ivoiriennes (75%), les Togolaises (73%), les Nigériennes (70%), les Nigériennes (68%) et les Burkinabè (67%). Toutefois, au sein de la plupart des communautés, un certain nombre d'entre elles n'ont pas encore décidé de partir du Mali pour retourner à leur pays d'origine ou de continuer vers d'autres localités au Mali ou ailleurs.

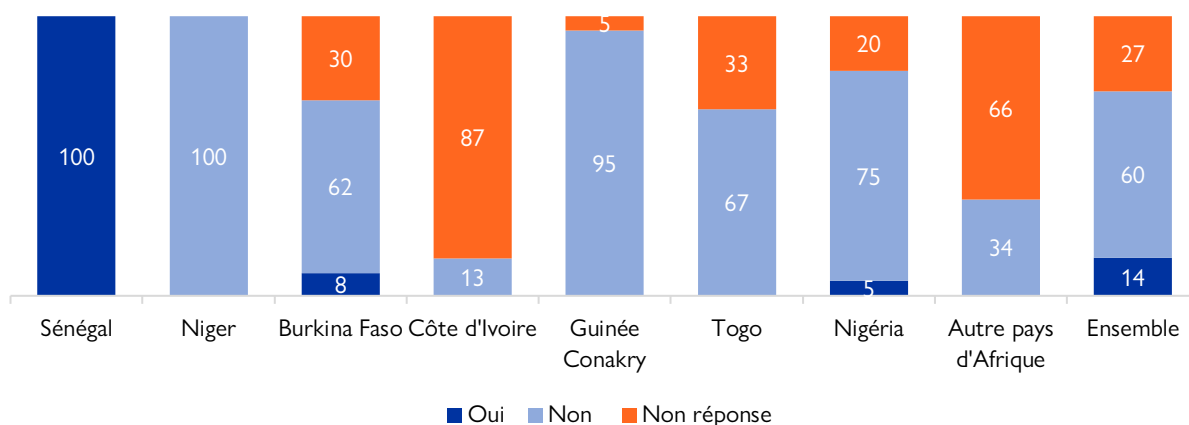
Figure 25: Répartition (%) des migrantes par nationalité selon l'intention de quitter le Mali dans les douze (12) mois suivants



Plus de la moitié des jeunes migrants (60%) ont mentionné ne pas vouloir quitter leur localité au Mali dans les douze (12) mois suivant l'enquête. En revanche, ceux ayant l'intention de quitter le Mali (14%) ont été majoritairement notés au sein des Nigériens (100%), Guinéens (95%), Nigériens (75%), Togolais (67%) et Burkinabé (62%). Cependant, tous les jeunes sénégalais ont exprimé leur souhait de vouloir retourner au cours des douze (12) mois suivant l'enquête au Sénégal ou de continuer vers d'autres localités du Mali ou ailleurs.

Comme pour les migrantes, un pourcentage non négligeable (27%) de jeunes migrants ne savent pas s'ils vont quitter ou pas le Mali au cours des douze (12) mois suivant l'enquête. Ils sont considérables au sein des communautés ivoiriennes (87%), togolaises (33%), burkinabé (30%) et nigériennes (20%). Toutefois, les jeunes migrants sénégalais veulent tous quitter le Mali au plus tard dans l'année suivante.

Figure 26: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité selon l'intention de quitter le Mali dans les douze (12) mois suivant l'enquête



5. SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DES MIGRANTS

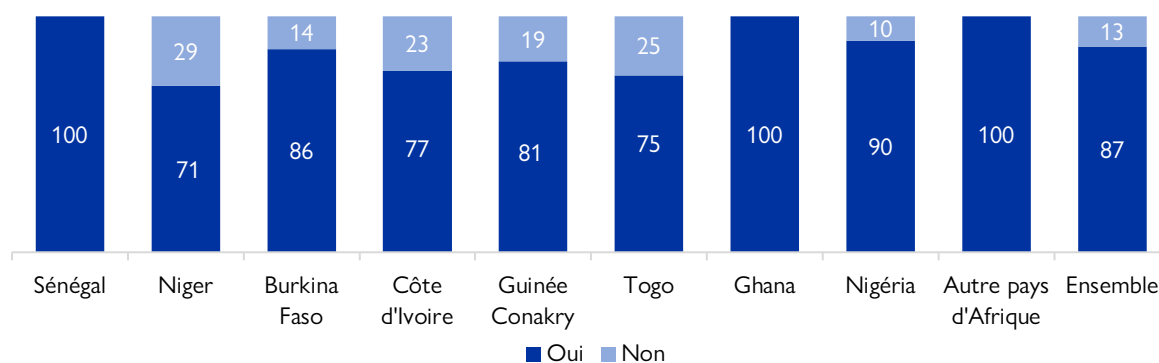
Les migrants, dans l'espoir de trouver des conditions de vie meilleure, sont exposés à toutes formes d'abus liées souvent à de faibles rémunérations, des problèmes financiers ou de logement, des formes de violence physique ou de maltraitance, entre autres.

Dans le cadre de cette enquête, il est question d'avoir des informations sur la situation d'handicap, la possession ou non de documents administratifs, l'accès aux services sociaux de base, les conditions de travail, les abus, les formes d'exploitation et enfin, les difficultés que subissent les migrants dans les localités d'accueil. Les informations de cette partie permettent d'avoir une meilleure compréhension et un aperçu général sur la situation de vulnérabilité des migrants et de la traite des personnes dans les différentes localités couvertes par l'enquête.

5.1. Possession de documents d'identité

La plupart des migrantes (87%) possèdent un document d'identité. La proportion des migrantes ne disposant pas de document d'identité est importante chez les ressortissantes nigériennes (29%), togolaises (25%), ivoiriennes (23%), guinéennes (19%), burkinabé (14%) et nigériennes (10%).

Figure: Répartition (%) de migrantes par nationalité selon la possession de document d'identité



L'absence de documents d'identité s'explique par le fait que ces migrantes les ont perdu (46%), ont été retenus par leurs employeurs (15%), ne les ont jamais eu (14%), leur ont été volés (10%), ou confisqués par des passeurs (7%). Les principales concernées par ces situations sont les Ivoiriennes (70% perdus ; 16% jamais eus), Nigériennes (44% jamais eus ; 36% perdus et 20% retenus par les employeurs), Burkinabé (38% jamais eus ; 29% retenus par les employeurs) ; Guinéennes (50% perdus ; 24% jamais eus ; 14% volés), les Nigériennes (42% perdus ; 23% retenus par les employeurs ; 12% volés et 11% retenus par les passeurs) et les Togolaises (90% perdus ; 9% retenus par les passeurs).

Tableau 4 : Répartition (%) de migrantes par nationalité selon la raison de la non-possession de document d'identité

Pays d'origine	Volés	Perdus	Retenus par l'employeur	Retenus par le passeur	Jamais eu de document d'identité	Autres	Total
Niger		35,8	20,3		43,9		100
Burkina Faso	9,1	9,6	28,7		38,3	14,3	100
Côte d'Ivoire		69,7			16,5	13,8	100
Guinée Conakry	13,9	50,2			24,3	11,5	100
Togo		90,6		9,4			100
Nigéria	12	42,9	22,6	11,5	5	6,1	100
Moyenne générale	10,1	45,9	15,4	6,7	13,9	8	100

5.2. Accès aux services sociaux de base

Cette partie met en exergue l'accès à l'eau potable, à l'éducation et aux soins médicaux qui sont indispensables pour la santé des migrants et les aident à faire face à certaines vulnérabilités spécifiques. Ces indicateurs peuvent aussi mettre en avant de possibles discriminations à l'accès aux services pour cette population.

Les résultats des recherches qualitatives et quantitatives menées dans les localités d'enquêtes auprès des femmes et jeunes migrants permettent de mettre en lumière qu'il n'existe pas essentiellement de difficultés d'accès à ces services sociaux de base. Mais cet accès est conditionné à la situation financière des migrants en l'absence d'un service d'assistance et de protection volontaire aux migrants.

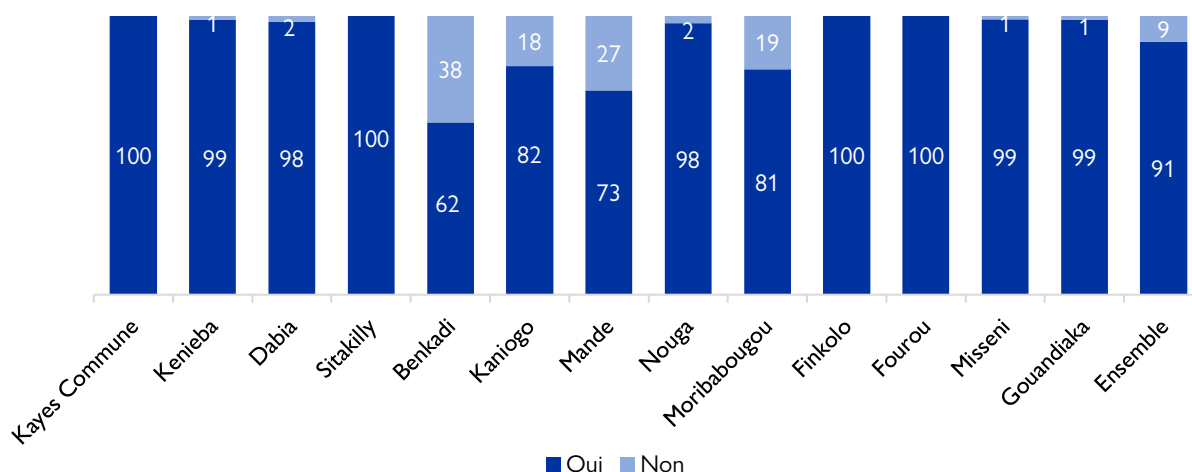
En effet, l'accès aux structures éducatives est une nécessité uniquement pour les migrants vivant au Mali durablement avec leur famille. En fonction des moyens des parents, les enfants arrivent à étudier dans les écoles environnantes au même titre que les enfants maliens des localités d'enquêtes. L'extrait ci-après en atteste : « *j'ai trois enfants inscrits à l'école ici. Le premier fait la troisième année, le deuxième fait la deuxième année et le dernier je l'ai inscrit l'année dernière* » (propos d'une migrante A.K, Sikasso, Misseni, 11/08/2023).

S'agissant de l'accès à l'eau potable, en dépit de certains migrants qui déplorent la qualité de l'eau au niveau des sites miniers, dans la plupart des cas, eu égard à la cohabitation considérablement parfaite des migrants avec les populations locales, les difficultés d'accès à l'eau potable sont moins considérables, car les migrants s'en ravitaillent au même titre que les populations des localités hôtes. L'accès à la santé se présente de façon similaire. En effet, mise à part l'exagération des frais des ordonnances liés en partie au statut d'immigré, les difficultés d'accès à la santé se présentent également de façon moins considérable. Les discussions de groupe avec des femmes exerçant la prostitution en sont des illustrations, car selon leurs dires, elles bénéficient d'un suivi médical régulier, chaque trois mois et à leurs frais.

L'analyse du graphique ci-dessous fait état d'un bon niveau d'accès aux soins médicaux par les femmes migrantes dans les zones couvertes. En effet, un peu plus de neuf migrantes sur dix (91%) ont déclaré avoir accès aux soins médicaux dans les différents services sanitaires disponibles dans la localité où elles résident. Cependant, un nombre non moins important de femmes (9%) ne peuvent pas accéder aux soins de santé. Cette proportion est importante dans les communes de Benkadi (38%), de Mandé (27%), de Moribabougou (19%) et de Kanogo (18%).

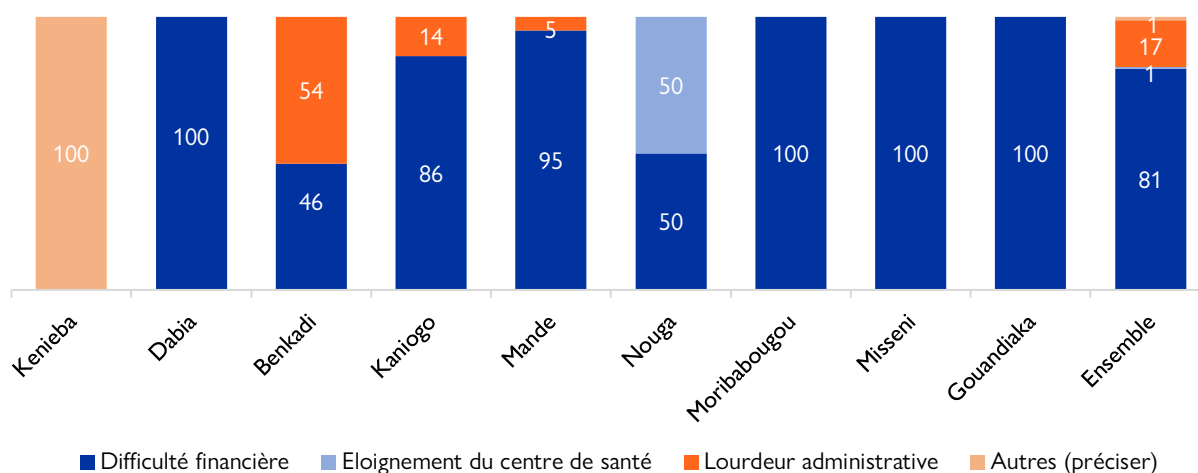
Les femmes, dans leur très grande majorité, ont affirmé avoir accès aux soins médicaux. En revanche, il est observé un pourcentage de femmes burkinabé (34%), togolaises (21%), nigériennes (19%), guinéennes (17%) affirmant ne pas avoir accès aux soins médicaux.

Figure 27: Répartition (%) des migrantes par commune selon l'accès aux soins médicaux



Parmi les raisons évoquées pour l'inaccessibilité aux soins de santé figurent les difficultés financières (81%), la lourdeur administrative (17%), l'éloignement du centre de santé (1%) et la négligence de l'employeur (1%). Cette dernière raison a été évoquée par toutes les migrantes n'ayant pas accès aux soins de santé dans la commune de Kéniéba.

Figure 28: Répartition (%) des migrantes par commune selon les raisons d'inaccessibilité aux soins médicaux



Comme pour les femmes migrantes, une grande majorité des jeunes migrants (89%) a affirmé qu'ils accèdent aux soins médicaux.

Même si chez les ressortissants des différents pays, un grand nombre de jeunes migrants a accès aux soins de santé, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux éprouvent des difficultés d'accès aux soins médicaux. En effet, le pourcentage de jeunes migrants n'ayant pas accès aux soins de santé est de 50 pour cent dans la commune de Benkadi, de 37 pour cent dans la commune de Mandé, de 21 pour cent à Kaniogo et de 19 pour cent à Misseni.

Les jeunes migrants ont évoqué les difficultés financières (95%) et le refus de l'employeur de faciliter leur accès aux soins de santé comme raison d'inaccessibilité aux soins de santé.

5.3. Conditions de travail

Les conditions de travail des femmes et jeunes migrants dans les localités d'accueil au Mali sont dominés par l'absence de contrat écrit, le paiement des dettes « incessantes » et l'exploitation physique ou sexuelle des migrants. En effet, il n'existe pas de contrats écrits avec des conditions de rémunération claires et précises. Ainsi, pour les migrants évoluant dans l'orpaillage, si dans certains cas il existe des salaires mensuels généralement précaires, dans d'autres cas, les rémunérations sont faites sur la base des cailloux extraits des trous d'or. Aussi, les femmes évoluant dans la prostitution, notamment celles dépendantes de proxénètes, sont exploitées au nom du paiement des sommes investies dans le financement de leur voyage migratoire.

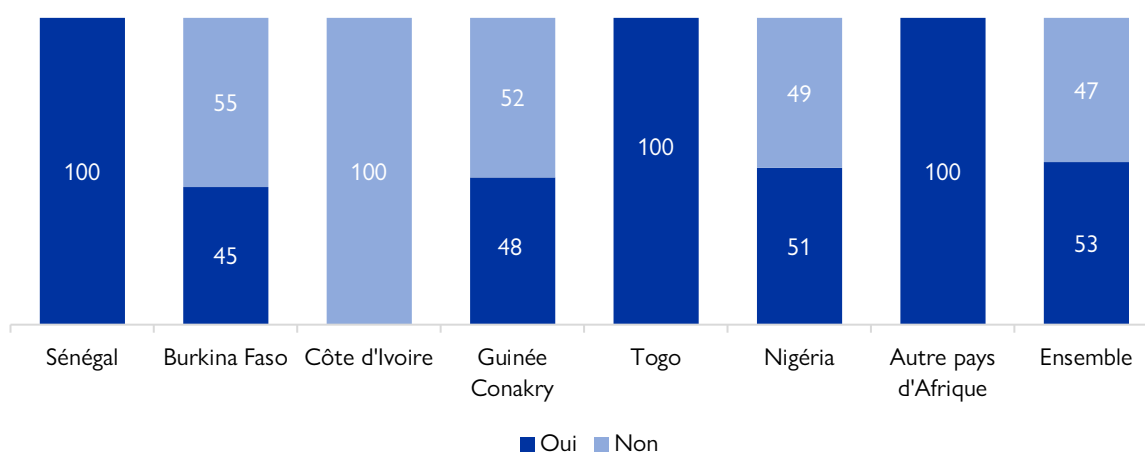
En outre, sur les sites d'orpaillage, les jeunes exercent les mêmes activités que les adultes. Ceci, en plus de les exposer aux produits chimiques, compromet leur évolution physique en exerçant des activités qui requièrent des forces physiques qu'ils ne détiennent pas. Cet extrait en témoigne : « certains des jeunes burkinabés travaillent dans des conditions difficiles. Ils font les mêmes travaux que les adultes, ils se lèvent à 06H du matin pour travailler jusqu'à 18H » (entretien réalisé avec le 2ème adjoint au maire de Kéniéba, région de Kayes, 03 août 2023).

L'analyse des données quantitatives indique qu'une migrante sur deux (53%) en activité économique ou employée, affirme qu'elle dispose d'un contrat de travail.

Cependant, il n'existe pas de contrat de travail entre un nombre non négligeable de travailleuses et leurs employeurs ou employeuses (47%). L'analyse selon la nationalité montre une proportion non moins importante de migrantes ivoiriennes (100%), burkinabé (55%), guinéennes (52%) et nigérianes (49%) qui ont affirmé ne pas avoir de contrat de travail avec leur employeur.

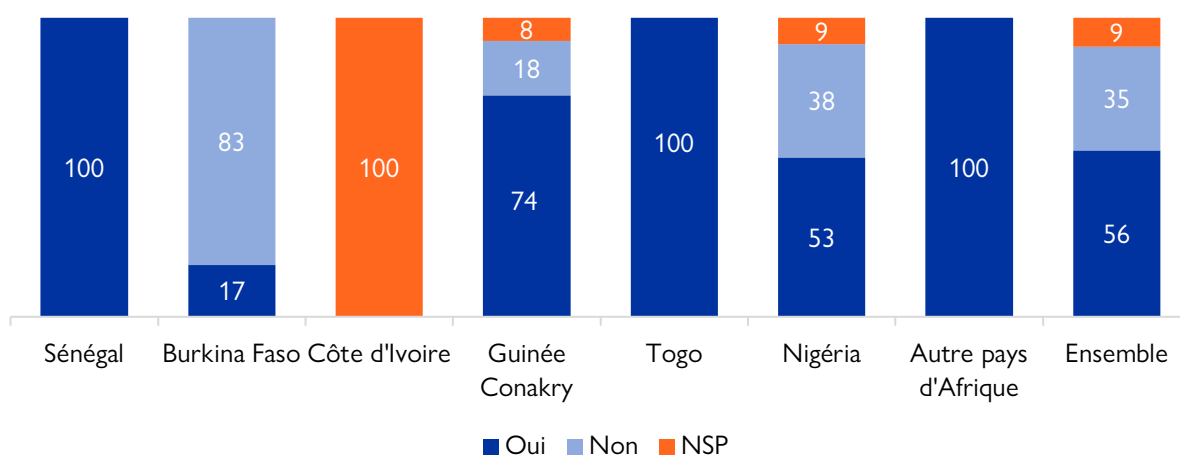
La situation contractuelle des migrantes selon les branches d'activités montre que les migrantes travaillant dans la couture, les services d'hébergement et de restauration et en tant que femme de ménage avaient en majorité un contrat de travail. Ces contrats sont en grande partie verbaux entre l'employeur et la migrante. En revanche, les femmes exerçant la prostitution et dans l'exploitation minière et carrière étaient en majorité sans contrat.

Figure 29: Répartition (%) des migrantes par nationalité selon la possession d'un contrat de travail



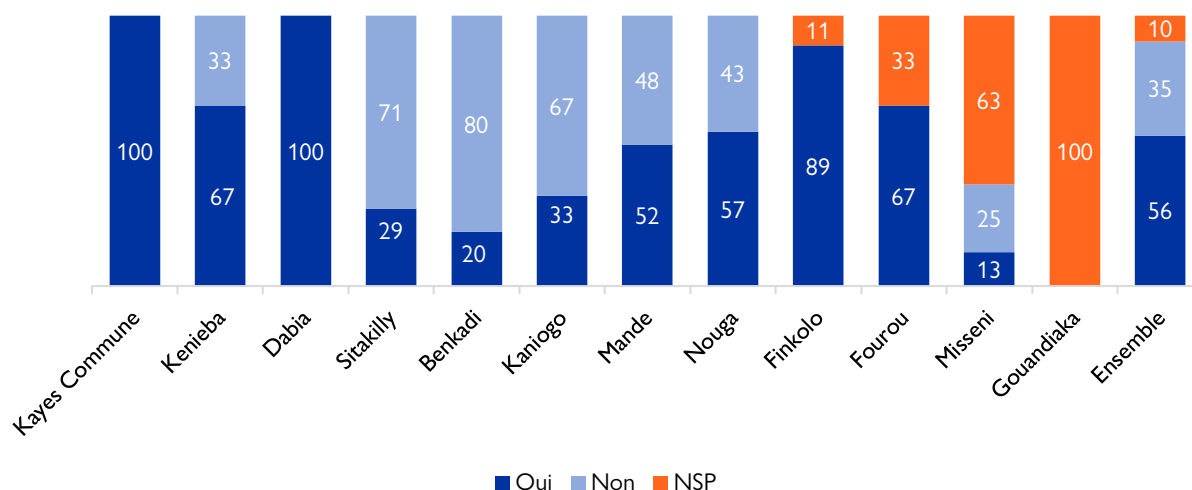
L'analyse du graphique ci-dessous montre que 56 pour cent des migrantes en emploi ont affirmé qu'elles sont rémunérées conformément aux termes du contrat. Cependant, plus de trois d'entre elles sur dix (35%) ne reçoivent aucune rémunération et 9 pour cent ont préféré ne pas répondre à la question. Les problèmes liés à la rémunération ont été particulièrement évoqués chez les migrantes ivoiriennes (100%), nigérianes (9%) et guinéennes (8%).

Figure 30: Répartition (%) de migrantes par nationalité selon leur rémunération conformément aux termes du contrat



L'analyse indique que les communes où une proportion non négligeable de migrantes ne reçoivent pas de rémunération sont celles de Benkadi (80%), de Sitakilly (71%), de Kaniogo (67%), de Mandé (48%) et de Nouga (43%) dans la région de Koulikoro.

Figure 31: Répartition (%) de migrantes par communes selon la rémunération conformément aux termes du contrat

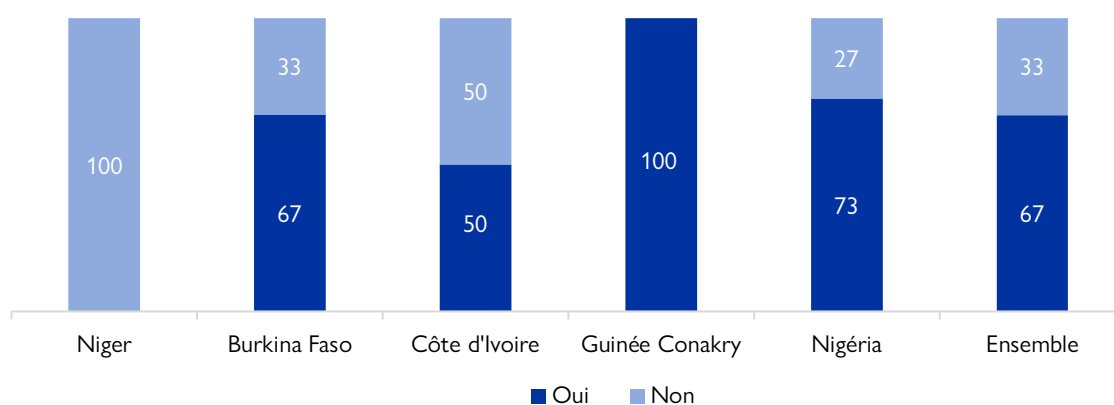


Comme pour les migrantes, une majorité des jeunes (67%) qui sont en emploi disposent d'un contrat de travail. Ces contrats sont en grande majorité verbaux (93%) entre les jeunes migrants et leurs employeurs. Les migrants disposant d'un contrat écrit sont des Burkinabé, exerçant dans les activités d'exploitation minière et carrières.

A contrario, une certaine proportion de jeunes migrants travailleurs (33%) ne possède pas de contrat de travail. Cette situation s'observe au sein des migrants nigériens (100%), ivoiriens (50%), burkinabé (33%) et nigérians (27%).

Les jeunes n'ayant pas de contrat de travail sont majoritaires au sein de la prostitution et du commerce.

Figure 32: Répartition (%) des jeunes migrants par nationalité selon la possession d'un contrat de travail



5.4. Principales difficultés rencontrées par les migrants

La première difficulté des femmes et jeunes migrants est relative aux pratiques d'exploitation auxquelles ils sont soumis par les employeurs. Comme mentionné plus haut, le préfinancement ou l'endettement de certains migrants auprès de personnes qui sont leurs employeurs au Mali, constituent les prémices de formes d'exploitation des migrants. En effet, au-delà de l'existence de contrats verbaux

dont les termes ne sont pas toujours respectés, les migrants ayant opté pour ce mode de financement de leur voyage migratoire, restent liés à leurs employeurs ou patrons. Ils passent ainsi, un long moment de travail consistant à payer les montants empruntés dans le cadre de leur voyage au Mali.

Cette forme de dépendance aux employeurs vire dans certains cas à de véritables exploitations par lesquelles, les migrants sont bloqués au Mali et y sont obligés de travailler jusqu'au remboursement total des sommes empruntées. Au même titre que pour les femmes, et en plus de leur exposition aux produits chimiques utilisés dans l'orpillage, les jeunes migrants dont le voyage migratoire était préfinancé par les employeurs au Mali endurent les mêmes pratiques d'exploitation. Dans le but de défalquer les montants investis dans leur voyage, ils sont contraints de travailler au-delà des heures normales, comme cela est attesté par l'extrait ci-dessous :

« Nos conditions de travail sont très difficiles ici. Nous commençons le travail à 04 heures du matin pour arrêter à 22h00. Tous les jours c'est comme ça, excepté les deux jours de "KEBE" (repos) qui sont le lundi et le vendredi. Et nous ne recevons que 35.000f chacun par mois. Donc nos conditions sont très difficiles et nous n'avons pas de solutions parce que celui qui nous emploie ici, c'est lui qui nous a amenés ici du Burkina en finançant notre voyage avec le consentement de nos parents » (groupe de discussion avec des jeunes migrants du Burkina Faso, réalisé à Nougou dans le cercle de Kangaba, 04 août 2023).

La logique qui encourage l'exploitation des femmes ou des jeunes est que, plus ils travaillent, mieux le remboursement des montants investis dans leur voyage se fait rapidement, comme en atteste l'extrait suivant : *« je suis forcée de travailler, car je dois payer un montant de 1,5 millions de FCFA illégalement imposé par mon employeur au Mali. Je suis donc bloquée sans possibilité de rentrer dans mon pays d'origine »* (migrante rencontrée à Kayes, août 2023). Dans d'autres cas, l'exploitation se manifeste par la faible rémunération malgré le travail abattu par les migrants.

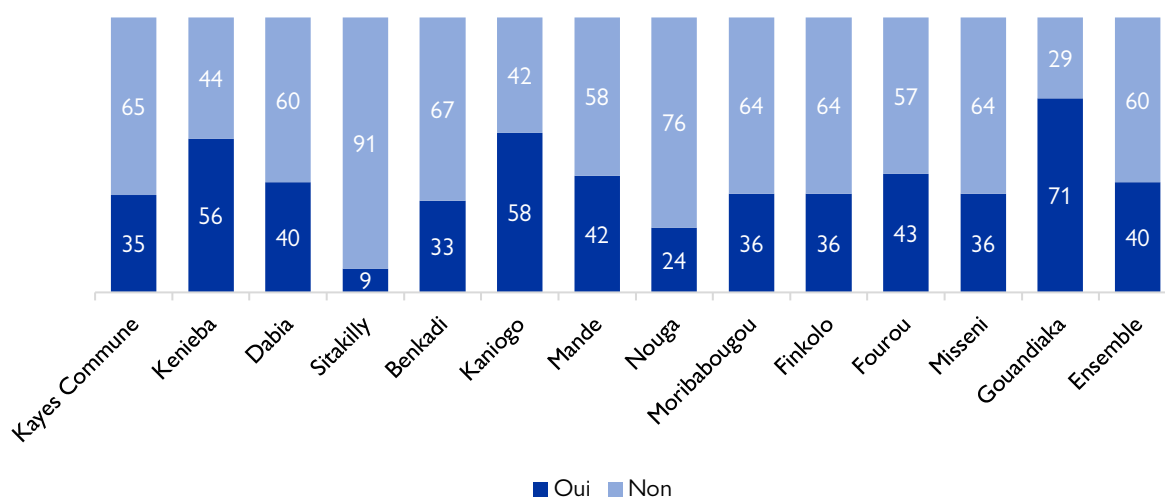
La deuxième difficulté concerne spécifiquement les femmes migrantes. Elle porte sur les tromperies dont elles sont victimes dans les rapports avec leurs employeurs. En effet, certaines femmes depuis leurs pays d'origine sont en contact avec leur futur employeur qui facilite leur arrivée au Mali pour exercer dans des domaines professionnels comme la restauration. Mais, c'est une fois arrivées qu'elles découvrent qu'en réalité, elles sont contraintes à exercer la prostitution au compte des proxénètes dans les bars et maquis qui affluent dans les zones d'orpillage. La dépendance de ces femmes à ces proxénètes, rendue possible par leur engagement dans un préfinancement de leur voyage se traduit dans les zones d'accueil par l'exploitation sexuelle accompagnée de pressions psychologiques et d'empêchements de quitter la zone d'accueil à cause du non-paiement des dettes ou par manque de moyens. Les groupes de discussion réalisés dans le village de Djidian, commune de Sitakily, dans le cercle de Kéniéba de la région de Kayes, montrent plusieurs cas d'exploitation sexuelle des femmes nigérianes dont la plupart sont arrivées au Mali en se faisant financer leur voyage par leur employeur.

Par-delà, il convient de mentionner des cas de viols, d'agressions physiques, de violences conjugales fréquentes (cela concerne uniquement les couples en migration) dans lesquelles les femmes sont les plus vulnérables, les violences familiales entre notamment les belles-mères et belles-filles dans les cas où la famille est aussi présente au Mali, et les migrants sans abris qui sont nombreux dans le village de Kourémalé, de la commune de Benkadi, du cercle de Kangaba dans la région de Koulikoro. Dans certains cas, ces violences multiples sont renforcées par la prégnance du tabagisme et de l'alcoolisme au niveau des différents sites orpailleurs.

Enfin, il importe de mentionner les cas de blocage de certaines migrantes lié à la construction psychologique de déshonneur ou de honte de retourner dans leur pays d'origine auprès de leurs parents ou proches à cause de l'activité qu'elles ont exercé défavorablement appréciée dans certaines sociétés africaines.

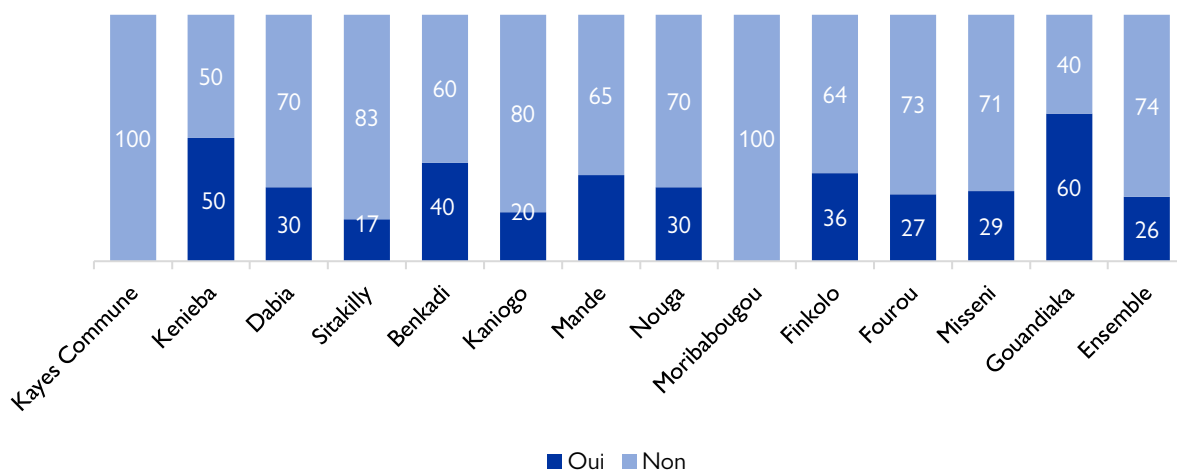
Le graphique ci-dessous montre que quatre migrantes sur dix (40%) ont déclaré être confrontées à des difficultés financières. Toutes les communes dans lesquelles vivent les migrantes sont concernées par ce problème mais à des degrés différents.

Figure 33: Répartition (%) de migrantes par commune selon la situation de difficultés financières



Bien que plus de sept jeunes migrants sur dix (74%) n'ont pas de difficultés financières, il n'en demeure pas moins qu'un nombre non négligeable d'entre eux souffrent de problèmes financiers (26%). L'analyse selon la commune, révèle que des jeunes migrants sont affectés par des problèmes financiers dans toutes les communes sauf à Kayes et à Moribabougou où aucun jeune migrant n'est confronté à des difficultés financières.

Figure 34: Répartition (%) des jeunes migrants par commune selon la situation financière

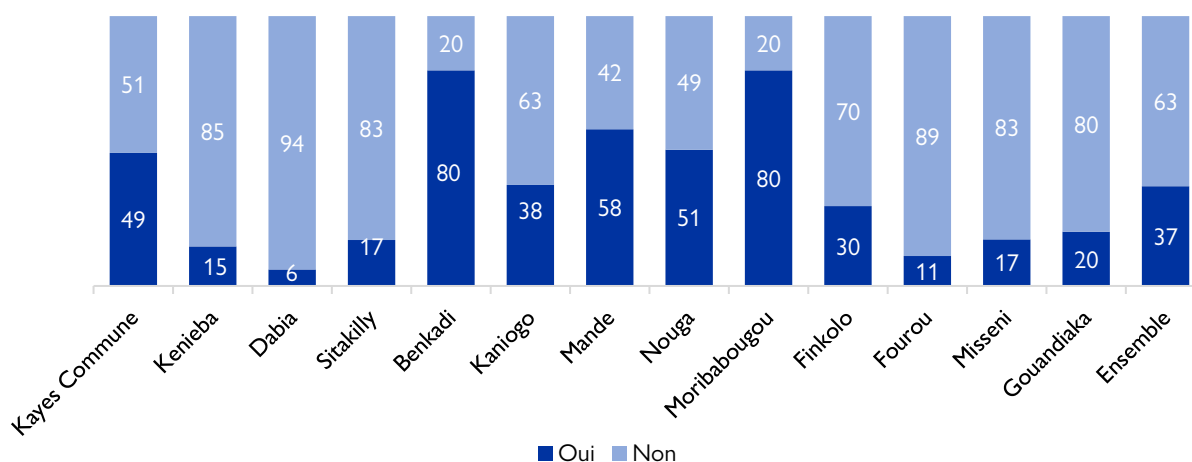


L'accès au logement permet de lutter contre l'exclusion, la marginalisation et les vulnérabilités.

Cette étude fait ressortir des problèmes d'accès au logement auquel les femmes migrantes sont confrontées. En effet 37% des migrants ont déclaré rencontrer des difficultés pour trouver un logement.

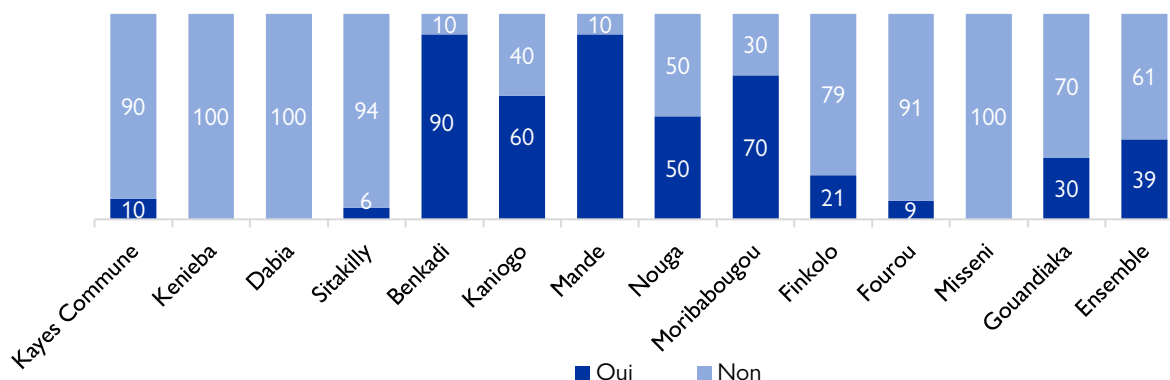
En outre, l'analyse indique que dans toutes les communes, il existe des proportions de femmes migrantes qui rencontrent des difficultés d'accès au logement. Mais elles sont majoritaires dans les communes de Moribabougou (80%), de Benkadi (80%), de Mandé (58%) et de Nouga (51%).

Figure 35: Répartition (%) de migrantes par commune selon la situation d'accès au logement



Les jeunes migrants sont aussi touchés par les problèmes d'accès au logement. Cette situation existe dans toutes les communes de l'étude sauf dans les communes de Benkadi et de Moribabougou où respectivement 90 et 70 pour cent de jeunes migrants ne souffrent pas de difficultés d'accès au logement.

Figure 36: Répartition (%) de jeunes migrants par commune selon les difficultés d'accès au logement



5.4.1. Des témoignages sur les difficultés des migrants et des réponses apportées par des autorités locales et d'autres acteurs sur le terrain

Par la cohabitation avec les migrants, les autorités locales se trouvent au parfum des conditions dans lesquelles travaillent les migrants et surtout des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Plusieurs témoignages recueillis auprès de ces autorités permettent de rendre compte des cas d'exploitation, d'abus, de troubles psychologiques et de précarité. La toile de fond des différents témoignages porte sur les rapports conflictuels entre employés et employeurs, entre professionnels du sexe et leurs clients ou entre les couples, entre autres.

Dans la région de Sikasso, l'on peut retenir ce témoignage :

« Il s'agit de deux jeunes burkinabés de moins de 15 ans qui sont arrivés l'année dernière dans notre village. En effet, ils ont été victimes de non-paiement de sept mois d'arriérés de salaires. [...] Ils ont certifié qu'ils ont été frappés par leur employeur qui, depuis sept mois, les a fait venir du Burkina Faso.

Pendant tous les sept mois, ils ont travaillé en raison de 50 000 FCFA/personne et n'ont rien perçu comme salaire [...]. Etant le 1er adjoint au maire, il a fallu mon intervention avec l'aide des jeunes, mais l'employeur a fui, après avoir entendu le nom « dozo⁵ ». J'ai donc été obligé de prendre contact, par téléphone, avec les parents des jeunes qui ont fini par envoyer de l'argent (50 000FCFA) pour que les jeunes retournent au pays » (1^{er} adjoint au maire de la commune de Ganadougou, Sikasso, 03 août 2023).

Dans la région de Kayes, l'on peut prendre ce témoignage :

« Une Nigériane est venue se plaindre à la Mairie d'être victime du non-paiement de ce qui était convenu entre elle et un monsieur; dont l'entente était de 10 000 FCFA la nuit, que le monsieur n'a pas tout payé et n'a payé que 3 000f, soi-disant qu'il n'a pas été satisfait du travail de la dame » (SG de la commune de Sitakily, Kéniéba, Kayes, 30 août 2023).

Pour la région de Koulikoro, l'on peut mentionner le témoignage sur l'histoire d'une jeune fille d'origine ghanéenne narrée par le maire de la commune de Benkadi :

« Ladite fille était une étudiante. Cette dernière s'est fait miroiter par un passeur, une fois dans notre commune le passeur l'a obligée à des fins indécentes. Il a fallu mon intervention pour faire retourner la bonne dame dans son pays d'origine » (Maire de la commune de Benkadi, Koulikoro, 31 juillet 2023).

⁵ Dozo (en langue Bambara), c'est un groupe de chasseurs qui s'occupent de la sécurité des villages.

CONCLUSION

Cette enquête a permis de fournir des informations sur les caractéristiques sociodémographiques, économiques, la mobilité et les conditions de voyage et de travail des migrants ainsi que sur les vulnérabilités, abus et exploitation auxquels ils font face.

Il en résulte que, la grande majorité des jeunes migrants interrogés étaient de sexe masculin. La majorité des femmes migrantes enquêtées, ont un âge compris entre 22 et 64 ans.

L'étude montre qu'un peu plus d'un quart des femmes migrantes ont un niveau secondaire et un peu moins de deux migrantes sur dix ont un niveau fondamental de deuxième cycle.

Un peu plus d'un tiers des jeunes migrants (34%) sont sans niveau scolaire.

La plupart des jeunes migrants ne vivent pas seuls. Par ailleurs, les femmes migrantes dans leur majorité ont déclaré avoir organisé elles-mêmes leur voyage. D'autres ont bénéficié de l'appui d'un parent ou d'un proche au Mali, du service d'un employeur, du service d'un passeur ou d'une société pour l'organisation de leur trajet.

Les voyages de la grande majorité des jeunes migrants ont été organisés par les employeurs au Mali et par les parents ou des proches au Mali.

Le principal motif de départ des migrantes et des jeunes migrants vers le Mali est la recherche d'opportunités économiques. Le commerce ou les affaires, la présence des membres de la famille et la présence importante des compatriotes explique également la présence des femmes migrantes et des jeunes au Mali.

L'étude montre qu'au cours des douze (12) mois suivant l'enquête, la grande majorité des femmes migrantes présentes n'envisageaient pas de quitter le Mali. Aussi, plus de la moitié des jeunes migrants n'ont pas souhaité quitter le Mali dans les douze (12) mois suivant l'enquête.

La majorité des femmes migrantes et des jeunes migrants affirmaient avoir financé leur voyage avec leurs propres moyens financiers. Par ailleurs, l'étude montre que plus de la moitié des femmes migrantes pratiquent la prostitution. Parmi les femmes migrantes en emploi, il y a également les travailleuses indépendantes, les employées d'entreprises ou de privés et un pourcentage faible d'employées.

Elles travaillent principalement dans les secteurs commerciaux, agricoles ou dans le domaine de l'élevage ou de la pêche, en plus d'autres branches d'activités.

Par ailleurs, environ une femme migrante sur deux était travailleuse indépendante et deux d'entre elles, sur dix, étaient sans emploi avant de venir au Mali.

Les jeunes migrants quant à eux sont principalement dans l'agriculture, le commerce et dans d'autres branches d'activités non précisées au cours de l'enquête.

La grande majorité des femmes migrantes et des jeunes migrants ont affirmé avoir effectué des transferts monétaires vers leur pays d'origine. Une grande partie de l'argent envoyée par les femmes migrantes et les jeunes migrants est utilisée pour faire face aux besoins de leur ménage au pays d'origine.

L'étude montre qu'un peu plus d'une migrante sur dix qui exerce une activité économique ou qui est en emploi a affirmé qu'elle disposait d'un contrat verbal de travail.

Cependant, il n'existe pas de contrat verbal de travail entre un nombre non négligeable de migrantes travailleuses et leurs employeurs ou employées.

Comme pour les migrantes, une majorité des jeunes migrants qui sont en emploi disposent d'un contrat de travail. A contrario, un certain nombre de jeunes migrants travailleurs se trouvent dans une situation d'exploitation et de vulnérabilité dans leur activité professionnelle, ne possédant pas de contrat de travail.

L'étude montre que plus de la moitié des migrantes en emploi ont affirmé être rémunérées conformément aux termes du contrat. Cependant, plus de trois d'entre elles sur dix ne reçoivent aucune rémunération. Les communes qui sont concernées par cette situation sont celles de Benkadi, de Sitakilly, de Kaniogo, de Mandé et de Nougá dans la région de Koulikoro.

Au cours de cette étude, il est apparu que des femmes migrantes et des jeunes migrants sont confrontés à des problèmes d'accès au logement. Ces difficultés existent dans toutes les communes sauf dans les communes de Benkadi et de Moribabougou.

Un certain nombre de femmes migrantes éprouvent des difficultés financières. Quatre migrantes sur dix ont déclaré être confrontées à des difficultés financières. Toutes les communes dans lesquelles vivent ces femmes migrantes sont concernées par ce problème mais à des degrés différents.

Bien qu'un pourcentage de jeunes migrants n'ait pas de difficultés financières, il n'en demeure pas moins qu'un nombre non négligeable d'entre eux souffrent de problèmes financiers. Les jeunes migrants vivant dans toutes les communes de l'étude sont affectés par des problèmes financiers sauf dans les communes de Kayes et de Moribabougou où aucun jeune migrant n'est confronté à des difficultés financières.

Les problèmes liés à la non-possession de documents d'identité et de contrat écrit entre les migrants et leurs employeurs, aux violences physiques, sexuelles et psychiques, à l'accès aux services de base ou aux conditions de travail difficile, sont autant de défis auxquels les migrants font face dans certaines localités où ils travaillent.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats dégagés et dans le but d'améliorer la gouvernance migratoire en apportant des réponses aux besoins des migrants à travers l'assistance et la protection, l'étude recommande de :

- Accompagner les mairies à mettre en place un système de recensement des migrants présents dans leurs localités ;
- Mettre en place un système de suivi sur les sites du respect de l'application des normes en matière d'emploi et de protection ;
- Renforcer l'implication des autorités locales dans la gestion des sites qui sont actuellement gérés par les *Tombdomans* ;
- Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les mineurs exploités et les femmes victimes de violences diverses ;
- Informer et sensibiliser les migrants et les communautés sur les droits des êtres humains et des migrants en particulier ;
- Encourager la mise en association des migrants présents au Mali ;
- Mettre en place des canaux de communication entre les migrants et les autorités locales ;
- Lutter contre la toxicomanie, l'alcoolisme, le tabagisme et la prostitution à ciel ouvert ;
- Assister au retour volontaire vers les pays d'origine pour les migrants bloqués du fait de manque de ressources financières ;
- Aider les migrants à obtenir des documents administratifs pour ceux qui n'en disposent pas ;

- Apporter une assistance alimentaire aux migrants dans le besoin et un appui psychologique à ceux victimes de toutes formes de maltraitance (comme des viols, menaces ou traumatismes) ;
- Protéger les jeunes migrants et les femmes migrantes contre les violences et surtout contre l'exploitation.

ANNEXES

Tableau 6 : Nombre de migrantes par communes enquêtées

Communes	Echantillon enquêté	Echantillon pondéré	% Echantillon pondéré
Kayes Commune	65	608	10,9
Kenieba	75	468	8,4
Dabia	50	283	5,1
Sitakilly	175	498	8,9
Benkadi	45	403	7,3
Kaniogo	40	150	2,7
Mande	165	990	17,8
Nouga	85	277	5
Moribabougou	25	285	5,1
Finkolo	64	135	2,4
Fourou	100	662	11,9
Misseni	81	338	6,1
Gouandiaka	85	462	8,3
Total	1 055	5 559	100

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 7 : Nombre de jeunes migrants par communes enquêtées

Communes	Echantillon enquêté	Echantillon pondéré	%
Kayes Commune	10	94	10,7
Kenieba	10	62	7,1
Dabia	10	57	6,5
Sitakilly	35	100	11,4
Benkadi	10	90	10,3
Kaniogo	5	19	2,2
Mande	20	120	13,7
Nouga	10	33	3,7
Moribabougou	10	114	13,1
Finkolo	14	30	3,4
Fourou	11	73	8,3
Misseni	7	29	3,3
Gouandiaka	10	54	6,2
Total	162	873	100

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 8 : Nombre de migrantes par nationalité

Pays d'origine	Nombre	%
Sénégal	74	1,3
Niger	101	1,8
Burkina Faso	725	13
Côte d'Ivoire	229	4,1
Guinée Conakry	740	13,3
Togo	195	3,5
Ghana	66	1,2
Nigéria	3 326	59,8
Autres pays d'Afrique	103	1,8
Total	5 559	100

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 9 : Répartition (%) des migrantes par nationalité selon le niveau d'éducation

Pays d'origine	Aucun niveau	Maternelle	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Sénégal	21,1	0	25,4	38,1	15,5	0	100
Niger	56,4	0	19,6	6,5	17,5	0	100
Burkina Faso	53,9	9,1	25,8	9	2,3	0	100
Côte d'Ivoire	52,8	1,8	11,3	19,2	9,9	5	100
Guinée Conakry	49,3	4,9	26,8	12,8	5,8	0,4	100
Togo	6,8	0	27,2	21	40	5	100
Ghana	15,1	0	17,3	23,1	44,6	0	100
Nigéria	11,7	1,4	13,8	27,9	39,1	6	100
Autres pays d'Afrique	11,9	0	0	56	32,1	0	100
Ensemble	24,7	2,8	17,5	23	27,9	4	100

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 10 : Répartition (%) des migrantes au Mali par Situation professionnelle actuelle

Patron (e)/Employeur (se)	3
Employé(e)	10,3
Travailleur indépendant	28,1
Prostitution	58,4
Autre (à préciser)	0,2
Ensemble	100,0

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 11 : Situation professionnelle des migrantes avant de venir au Mali

En emploi	14,8
Sans emploi et à la recherche d'emploi	20,3
Sans emploi et ne recherche pas d'emploi	4,1
Travailleur indépendant	49,6
Prostitution	3,2
Etudiant	5,7
Retraité(e)	0
Apprenti (e)	2
Femme au foyer	0
Ne sait pas	0,3
Ensemble	100

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 12 : Répartition (%) des migrantes par branche d'activité selon la nationalité

Pays d'origine	Agri/Élevage/Pêche	Exploitation minière et carrières	Manufacture et Industrie de production, Construction	Commerce	Activités de transport et de mécanique	Service d'hébergement et de restauration	Arts, divertissement et loisirs	Couture	Prostitution	Autres Activités	Ens.
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Sénégal	0,0	0,0	0,0	87,2	0,0	12,8	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Niger	16,4	0,0	0,0	32,5	0,0	0,0	0,0	12,1	31,5	7,6	100,0
Burkina Faso	75,1	1,4	0,0	17,3	0,0	0,7	1,5	3,6	0,5	0,0	100,0
Côte d'Ivoire	30,5	3,7	0,0	41,0	0,0	11,0	2,3	2,3	2,8	6,4	100,0
Guinée Conakry	12,8	11,5	0,0	58,0	0,0	6,8	1,5	7,8	0,0	1,5	100,0
Togo	13,9	0,0	0,0	24,4	0,0	23,9	0,0	16,8	6,2	14,8	100,0
Ghana	0,0	0,0	0,0	78,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,8	100,0
Nigéria	13,2	0,1	0,6	27,8	0,4	9,7	11,3	11,1	9,8	16,0	100,0
Autres pays d'Afrique	15,0	0,0	0,0	72,3	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0	7,5	100,0
Ensemble	19,8	2,1	0,4	33,8	0,2	8,7	7,5	9,3	6,8	11,4	100,0

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 13 : Répartition (%) de jeunes migrants par branche d'activité selon la nationalité

Pays d'origine	Agriculture /Élevage /Pêche	Exploitation minière et carrières	Manufacture et Industrie de production, Construction	Commerce	Activités de transport et de mécanique	Couture	Prostitution	Autres Activités	Ens.
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Niger	42,5	0	0	0	0	0	0	57,5	100
Burkina Faso	63,1	14,9	2,5	4,2	1,5	0,8	0	13	100
Côte d'Ivoire	50	0	0	0	0	0	0	50	100
Guinée Conakry	29,6	0	14,1	56,3	0	0	0	0	100
Togo	0	0	50	50	0	0	0	0	100
Ghana	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nigéria	19,1	0	0	23,2	0	11,4	12,5	33,8	100
Autres pays d'Afrique	0	0	0	100	0	0	0	0	100
Ensemble	47,1	9,5	7	15,9	0,9	2,2	1,8	15,6	100

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 14 : Répartition (%) de jeunes migrants par sexe selon la nationalité

	Homme	Femme	Ensemble
Pays d'origine	%	%	%
Sénégal	26,1	73,9	100
Niger	100	0	100
Burkina Faso	92,1	7,9	100
Côte d'Ivoire	36,6	63,4	100
Guinée Conakry	71,3	28,7	100
Togo	33,3	66,7	100
Nigéria	11,6	88,4	100
Autres pays d'Afrique	0	100	100
Ensemble	66,5	33,5	100

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 15 : Répartition (%) des migrantes par nationalité selon la situation d'handicap

	Vivant avec handicap	Vivant sans handicap	Ensemble
Pays d'origine	%	%	%
Sénégal	33,8	66,2	100
Niger	0	100	100
Burkina Faso	0	100	100
Côte d'Ivoire	6	94	100
Guinée Conakry	0,8	99,2	100
Togo	0	100	100
Ghana	0	100	100
Nigéria	0,4	99,6	100
Autres pays d'Afrique	0	100	100
Ensemble	1	99	100

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 16 : Répartition (%) de jeunes migrants par nationalité selon la situation d'handicap

	Vivant avec handicap	Vivant sans handicap	Ensemble
Pays d'origine	%	%	%
Sénégal	0	100	100
Niger	0	100	100
Burkina Faso	1,3	98,7	100
Côte d'Ivoire	0,0	100	100
Guinée Conakry	0,0	100	100
Togo	0,0	100	100
Nigéria	2,5	97,5	100
Autres pays d'Afrique	0	100	100
Ensemble	1	99	100

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 17 : Répartition (%) des migrantes par communes selon les difficultés financières

Communes	Oui	Non
	%	%
Kayes Commune	35,4	64,6
Kenieba	56	44
Dabia	40	60
Sitakilly	8,6	91,4
Benkadi	33,3	66,7
Kaniogo	57,5	42,5
Mande	42,4	57,6
Nouga	23,5	76,5
Moribabougou	36	64
Finkolo	35,9	64,1
Fourou	43	57
Misseni	35,8	64,2
Gouandiaka	70,6	29,4
Ensemble	40	60

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 18 : Répartition (%) des migrantes par communes selon les difficultés d'accès au logement

Communes	Oui	Non
	%	%
Kayes Commune	49,2	50,8
Kenieba	14,7	85,3
Dabia	6	94
Sitakilly	17,1	82,9
Benkadi	80	20
Kaniogo	37,5	62,5
Mande	58,2	41,8
Nouga	50,6	49,4
Moribabougou	80	20
Finkolo	29,7	70,3
Fourou	11	89
Misseni	17,3	82,7
Gouandiaka	20	80
Ensemble	37	63

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 19 : Répartition (%) des migrantes par communes selon les violences subies

Communes	Attaque / Agression			
	Oui		Non	
	%	Nombre	%	Nombre
Kayes Commune	0	0	100	608
Kenieba	0	0	100	468
Dabia	0	0	100	283
Sitakilly	14,3	71	85,7	426
Benkadi	6,7	27	93,3	376
Kaniogo	45	68	55	83
Mande	16,4	162	83,6	828
Nouga	3,5	10	96,5	268
Moribabougou	0	0	100	285
Finkolo	0	0	100	135
Fourou	0	0	100,0	662
Misseni	3,7	13	96,3	325
Gouandiaka	11,8	54	88,2	407
Ensemble	7,3	404	92,7	5 155

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 20 : Répartition (%) de jeunes migrants par communes selon les difficultés financières

Communes	Problèmes financiers	
	Oui	Non
	%	%
Kayes Commune	0	100
Kenieba	50	50
Dabia	30	70
Sitakilly	17,1	82,9
Benkadi	40	60
Kaniogo	20	80
Mande	35	65
Nouga	30	70
Moribabougou	0	100
Finkolo	35,7	64,3
Fourou	27,3	72,7
Misseni	28,6	71,4
Gouandiaka	60	40
Ensemble	26,1	73,9

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 21 : Répartition (%) de jeunes migrants par communes selon les difficultés d'accès au logement

Communes	Difficultés pour trouver un logement	
	Oui	Non
	%	%
Kayes Commune	10	90
Kenieba	0	100
Dabia	0	100
Sitakilly	5,7	94,3
Benkadi	90	10
Kaniogo	60	40
Mande	90	10
Nouga	50	50
Moribabougou	70	30
Finkolo	21,4	78,6
Fourou	9,1	90,9
Misseni	0	100
Gouandiaka	30	70
Ensemble	39	61

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI

Tableau 22 : Répartition (%) de jeunes migrants par communes selon les violences subies

Communes	Attaque / Agression			
	Oui	Non		Nombre
	%	Nombre	%	
Kayes Commune	0	0	100	94
Kenieba	0	0	100	62
Dabia	0	0	100	57
Sitakilly	8,6	9	91,4	91
Benkadi	0	0	100	90
Kaniogo	20	4	80	15
Mande	0	0	100	120
Nouga	10	3	90	29
Moribabougou	0	0	100	114
Finkolo	0	0	100	30
Fourou	9,1	7	90,9	66
Misseni	0	0	100	29
Gouandiaka	0	0	100	54
Ensemble	2,5	22	97,5	851

Source : Enquête sur la migration_Edition1 2023 /Projet COMPASS OIM MALI